

1. ACCIDENTOLOGIE HYDROGENE LIQUIDE

Tableau 1 : Accidentologie liée à l'hydrogène liquide - Base ARIA du BARPI

Accident	Causes	Conséquences	Référence BARPI	Existence du danger sur les installations de AIRBUS OPERATIONS	Dispositions prises par AIRBUS OPERATIONS pour supprimer ou réduire les conséquences de cet accident
Explosion lors du remplissage d'un camion transportant des bouteilles d'hydrogène	Des employés du site indiquent que l'explosion est survenue alors qu'une fuite d'hydrogène s'était produite lors du remplissage d'une remorque porte-tubes d'un camion utilisé pour ravitailler les stations-services d'hydrogène.	L'incendie est circonscrit en 1h10. Aucune infrastructure extérieure au site industriel n'est atteinte. Le poste d'emplissage est détruit. L'exploitant met hors de circulation sa flotte de camions de même technologie pour inspection. Le non approvisionnement des stations-services à hydrogène alentours impacte 1 000 utilisateurs de voitures à hydrogène	53903 - 01/06/2019 - SANTA CLARA - ETATS-UNIS - Production de combustibles gazeux	Non – absence de remplissage de bouteilles	Activité non prévue mais similaire au remplissage du réservoir LH2 Dispositions prévues : → Flexibles de transfert double enveloppe avec vide inter-paroi. → Présence de détecteurs GH2 au niveau des piquages réservoir LH2/flexibles de transferts → Présence permanente de personnel avec bouton d'arrêt d'urgence (les fuites de LH2 sont visibles par la formation de brouillard) → Moyens de lutte incendie internes Airbus présents sur le site et en position lors des dépotages
Fuite lors du déchargement d'un véhicule-citerne d'hydrogène liquide réfrigéré	Le non-remontage ou un serrage insuffisant de 2 des 4 boulons de la bride, lors d'une maintenance effectuée le 03/09 (épreuve des soupapes), est à l'origine de la fuite.	Les secours publics établissent un périmètre de sécurité de 150 m et évacuent 50 employés ; la circulation routière sur la RD107 est interrompue et une déviation est mise en place pendant 50 min.	40965 - 20/09/2011 - 44 – INDRE - France - Sidérurgie	Oui	Dispositions prévues : → Présence de détecteurs GH2 au niveau des piquages réservoir LH2/flexibles de transferts → Présence permanente de personnel avec bouton d'arrêt d'urgence (les fuites de LH2 sont visibles par la formation de brouillard) : - Fermeture de la vanne de dépotage du camion - Fermeture des vannes du réchauffeur du camion → Camion-Citerne conforme ADR (obligation du transporteur) avec vérification des papiers à l'entrée du site

Accident	Causes	Conséquences	Référence BARPI	Existence du danger sur les installations de AIRBUS OPERATIONS	Dispositions prises par AIRBUS OPERATIONS pour supprimer ou réduire les conséquences de cet accident
<p>Un camion-citerne de 40 000 l d'hydrogène liquide se renverse dans un fossé au niveau d'un virage d'un carrefour d'un chemin communal. La citerne est retenue par un pylône électrique et ne se renverse pas complètement.</p>	<p>D'après l'exploitant, le conducteur de l'ensemble routier en cause est venu de son propre chef sur le site pour chercher des flexibles de remplacement. Il est entré sur le site sans attendre l'accord du chef de poste et a franchi la porte qui ne s'était pas immédiatement refermée après l'entrée du véhicule précédent. Constatant que le camion chargé en hydrogène liquide était entré sur le site sans autorisation, le chef de poste a demandé au chauffeur de reculer. Lors de cette manœuvre, le camion a accroché le portail. Le chef de poste lui a donc demandé de sortir par l'arrière du site ; c'est en empruntant ce chemin que le chauffeur a raté son virage.</p> <p>Problème de procédure en lien avec le système de gestion de la sécurité du site industriel</p>	<p>Un nuage blanchâtre s'échappe de la cheminée de dégazage en haut de la citerne. Les secours établissent un périmètre de sécurité et évacuent 3 riverains pendant 4 h.</p>	<p>34779 - 27/06/2008 - 59 - DOUAI - France - Transports routiers de fret</p>	<p>Oui</p>	<p>→ Service de secours/pompiers internes Airbus présents sur le site formés aux risques LH2/GH2 et équipés de vêtements / EPI cryogéniques et de détecteurs portatifs</p> <p>→ Camion-Citerne conforme ADR (obligation du transporteur) avec vérification des papiers à l'entrée du site</p>
<p>Une fuite se produit vers 23h30 sur la citerne d'un camion transportant 25 m³ d'hydrogène liquide stationné sur le parking d'un restaurant routier sur la route N 17</p>	<p>Une fissure du réservoir intérieur provoquant une montée en pression pourrait être à l'origine de l'accident.</p>	<p>Les secours interrompent la circulation routière, établissent un périmètre de sécurité à 400 m de part et d'autre du camion, installent 2 lances en protection et évacuent 78 personnes vers un gymnase.</p>	<p>34348 - 14/03/2008 – 60 – CUVILLY – France - Transports routiers de fret</p>	<p>Oui</p>	<p>→ Service de secours/pompiers internes Airbus présents sur le site formés aux risques LH2/GH2 et équipés de vêtements / EPI cryogéniques et de détecteurs portatifs</p> <p>→ Camion-Citerne conforme ADR (obligation du transporteur) avec vérification des papiers à l'entrée du site</p>
<p>Fuite d'hydrogène</p>	<p>Collision entre deux camions</p>	<p>Un périmètre de sécurité de 600 m est mis en place et le trafic autoroutier est interrompu durant 4 h.</p>	<p>31267 - 04/01/2006 – 80 - CACHY - France - Transports routiers de fret</p>	<p>Oui</p>	<p>→ Camion-Citerne conforme ADR (obligation du transporteur) avec vérification des papiers à l'entrée du site</p>

Accident	Causes	Conséquences	Référence BARPI	Existence du danger sur les installations de AIRBUS OPERATIONS	Dispositions prises par AIRBUS OPERATIONS pour supprimer ou réduire les conséquences de cet accident
Le chauffeur d'un camion transportant de l'hydrogène liquide détecte des inflammations au niveau de la cheminée du camion.	La défaillance est imputée au frein mécanique et une enquête est engagée pour en déterminer la cause précise.	Evacuation des riverains dans un rayon de 800 m. Le trafic de l'autoroute est détourné, 300 personnes résidant dans des mobiles-homes à proximité sont également évacuées. Le trafic ferroviaire est réduit	17608 - 15/04/2000 - BURNS HARBOR - ETATS-UNIS - Transports routiers de fret	Oui	→ Camion-Citerne conforme ADR (obligation du transporteur) avec vérification des papiers à l'entrée du site → Contrôle de température des essieux / pneus avant d'entrer sur l'ERUF
Une fuite d'hydrogène liquide sur une citerne de 42 000 l	Non connues	Elle est arrêtée par un raccord obturateur.	4330 - 19/01/1993 – 58 - IMPHY - France - Sidérurgie	Oui	→ Camion-Citerne conforme ADR (obligation du transporteur) avec vérification des papiers à l'entrée du site
Une fuite se produit sur la soupape de sécurité d'un wagon-citerne d'hydrogène liquide d'un train de marchandises composé de 10 wagons.	Non connues	Le train est immobilisé plusieurs heures pendant le dégazage du wagon et le trafic ferroviaire local interrompu. Un périmètre de sécurité est mis en place et 2 garde-barrières évacués.	3814 - 25/08/1992 - 21 – AISEREY - France - Transports ferroviaires de fret	Non – absence de livraison par wagon	/
Fuite et inflammation d'hydrogène à la sortie de la cheminée de collecte des événements.	Un disque de rupture sur un stockage d'hydrogène liquide cède pendant l'arrêt hebdomadaire.	Non connues	2915 - 06/10/1991 - 38 - LE PONT-DE-CLAIX - France - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	Oui	Pas de disque de rupture sur le réseau de venting → en fonction du débit possibilité de balayage à l'azote direct de la cheminée pour éteindre la flamme ou brève fermeture des vannes (automatiques depuis la control room) sur le réseau de venting + balayage à l'azote

Accident	Causes	Conséquences	Référence BARPI	Existence du danger sur les installations de AIRBUS OPERATIONS	Dispositions prises par AIRBUS OPERATIONS pour supprimer ou réduire les conséquences de cet accident
Une fuite d'azote, utilisé comme réfrigérant, se produit au niveau de la soupape de sécurité d'un wagon-citerne transportant de l'hydrogène liquide.	Non connues	Un périmètre de sécurité est mis en place.	2813 - 21/09/1991 - 73 - MONTMELIAN - France - Transports ferroviaires de fret	Oui	→ Camion-Citerne conforme ADR (obligation du transporteur) avec vérification des papiers à l'entrée du site
Une fuite d'hydrogène liquide se produit sur une des bouteilles que transportait un camion.	Non connues	Non connues	1741 - 19/02/1990 - 94 - MAISONS-ALFORT - France - Transports routiers de fret	Oui	→ Service de secours/pompiers internes Airbus présents sur le site formés aux risques LH2/GH2 et équipés de vêtements / EPI cryogéniques et de détecteurs portatifs

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
/ DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

Résultats de la recherche "C25.61" sur la base de données ARIA - État au 07/11/2024

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Les déchets générés sont de l'ordre de 100 kg de plastiques brûlés et une vingtaine de kilogrammes d'acier. Les fumées émises lors de l'accident ont été en partie aspirées via le filtre zinc de l'installation qui était en service. Un ensemble d'armoires électriques pilotant un convoyeur extracteur de cendres a été détruit.

La pièce impliquée était impropre à la galvanisation parce qu'elle n'était pas percée. Lors de l'immersion d'un corps creux dans du zinc en fusion, si le corps n'est pas percé, la pression augmente fortement jusqu'à la rupture du corps creux. La pression libérée par le corps creux a entraîné une onde de choc dans le bain de zinc et projeté du zinc à l'extérieur de la cuve. L'événement est dû à une défaillance de la chaîne de contrôle des pièces client depuis la réception jusqu'à la galvanisation.

A la suite de l'événement, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- remplacer les matériaux combustibles autour du bain par des non combustibles ;
- améliorer les passages de câble par des protections métalliques et isolées ;
- capoter des chemins de câble en sous sol ;
- prévoir une formation renforcée pour les opérateurs sur la conformité des pièces ;
- sensibiliser les opérateurs aux risques de non détection d'une non-conformité.

Accident

Mélange accidentel dans une entreprise de traitement de métaux

N° 56184 - 12/10/2020 - FRANCE - 59 - LILLE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56184/>



Vers 10 h, un violent dégagement de vapeurs chlorées se produit dans une entreprise de traitement de métaux à la suite d'une erreur de produit et au déversement accidentel de 800 l d'acide nitrique dans une cuve contenant 260 l de javel. Le contenant d'acide nitrique était stocké à côté de l'hypochlorite de sodium initialement prévue et son étiquette n'était pas positionnée du côté visible. L'opérateur, qui pourtant est formateur aux risques chimiques dans l'entreprise, oublie de vérifier l'étiquette avant d'ouvrir la vanne de transfert du produit vers la cuve. Il déclenche alors l'alarme incendie pour évacuer 25 employés présents dans les ateliers. Il ferme les portes intérieures et extérieures des locaux pour cantonner les vapeurs. Vers 12h30, la cellule chimique des pompiers est appelée pour dissiper les vapeurs tenaces. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité de 100 m autour de l'entreprise, 4 habitations sont confinées. Les vapeurs sont dispersées avec une lance à eau. Un extracteur de fumées est également utilisé. Les eaux souillées sont isolées dans la rétention pour les vapeurs arrosées et dans une cuve pour l'eau de lavage de la vapeur aspirée. Les mesures de chlore en limite de propriété réalisées tout le long de l'opération n'atteignent jamais le seuil de détection.

L'opérateur ayant les yeux irrités, il passe un contrôle aux urgences ophtalmiques. Il en ressort 1 heure plus tard, après un lavage des yeux et la confirmation qu'il ne souffre d'aucun préjudice. Le lendemain, une entreprise privée pompe les liquides souillés.

A la suite de cet accident, l'exploitant envisage les mesures suivantes :

- mise en place d'une zone de stockage dédiée à l'eau de Javel, seul produit liquide alcalin stocké par l'entreprise, et à l'écart des autres produits avec lesquels une réaction dangereuse peut arriver ;
- modification des procédures précisant que le conteneur doit être stocké « étiquette devant » pour imposer la vérification de l'étiquetage et des connexions par un second

personnel avant ouverture de la vanne de vidange de dépotage.

Accident

Incendie dans un atelier de traitement de surface

N° 51079 - 04/09/2017 - FRANCE - 25 - GENEUILLE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51079/>

Vers 5h30, un lundi matin, un feu est détecté sur une ligne d'anodisation d'un atelier de traitement de surface lors de la mise en service des chaînes. L'opératrice sur place alerte les pompiers. Une cinquantaine de pompiers intervient. Les eaux d'extinction incendie diluées avec l'acide sulfurique d'une cuve touchée par l'incendie sont récupérées dans la rétention. Une cuve d'oxydation anodique a fondu.

Le départ de feu provient de la mise sous tension des résistances de chauffe émergées dans 2 bacs en matière plastique, vidés par un technicien de maintenance avant le week-end, en vue d'une opération de maintenance sur ces bacs. La gaine d'aspiration au-dessus des bacs a aspiré les gaz chauds vers le haut, expliquant une extension verticale et un attisage de l'incendie. Le technicien pensait avoir ouvert le disjoncteur d'alimentation des résistances avant de partir en week-end, mais selon le rapport d'expertise le disjoncteur était fermé. Le rapport précise que les disjoncteurs n'étaient pas disposés dans le tableau dans l'ordre de leur numérotation et ne portaient pas explicitement une indication de leur fonction. Par ailleurs la consignation des disjoncteurs n'est pas réalisée au moyen de sabots et cadenas dédiés à cet effet mais au moyen de rubans adhésifs et colliers, ce qui n'empêche pas un autre opérateur de refermer le disjoncteur pensant qu'il s'agit d'une disjonction intempestive.

Par ailleurs, le rapport d'expertise relève que le câblage de la commande du relais interdisant la mise en chauffe de la résistance en présence de niveau très bas de la cuve est inversé par rapport au schéma électrique en sortie du contrôleur de niveau. Ainsi en présence d'un niveau très bas, le relais est excité ce qui autorise l'alimentation du contacteur sur le circuit de puissance de la résistance et donne une indication de niveau correct à l'automate qui peut donc mettre en chauffe les résistances en présence d'un niveau très bas.

En accord avec les experts de la compagnie d'assurance de l'exploitant, les éléments de chauffe des bains sont tous remplacés par des échangeurs à eau chaude. Le rapport d'expertise préconise à l'exploitant d'être plus rigoureux dans les consignations des équipements.

Accident

Pollution des eaux pluviales aux résidus de peinture dans une entreprise de traitement de métaux

N° 60943 - 26/06/2023 - FRANCE - 95 - SAINT-BRICE-SOUS-FORET .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60943/>



Un vendredi, dans une entreprise de traitement de métaux, lors d'une opération de nettoyage et de maintenance des cabines de peinture, le personnel constate que la société sous-traitante déverse des résidus de peintures polyéthanes dans les égouts de la ville en dehors du site. Le sous-traitant vidange dans le réseau des eaux pluviales le fond d'aspirateur rempli en peintures industrielles toxiques, eaux contenant les résidus

polymérisés (inertes de peinture P60, P70), contenant du Chromate de strontium (0,001 t) et du butan-2-ol (0,002 t). Aucune réaction chimique ni de dégagement gazeux n'est constaté. La pratique est stoppée et l'exploitant récupère les déchets des résidus accessibles ; 20 l de déchets d'eaux souillées sont collectés pour être traités avec les déchets de peinture habituels de l'installation. L'entreprise sous-traitante rince à grandes eaux les égouts pendant 30 min. Selon l'exploitant, la pollution des égouts est limitée, les résidus solides correspondent à de la peinture polymérisée et inerte

Au moment de l'incident, l'atelier de dépôt de peinture était à l'arrêt pour la maintenance des installations d'application de peinture. La gestion des déchets et la protection de l'environnement n'étaient pas intégrées dans le plan de prévention des opérations de maintenance et il n'y avait pas de supervision par le personnel de l'exploitant.

À la suite de cet événement, l'exploitant :

- revoit le plan de prévention avec le sous-traitant et intègre cette partie de gestion des déchets ;
- met à disposition de conditionnement pour les déchets éventuels auprès du fournisseur ;
- fait un rappel des consignes auprès des opérateurs du fournisseur à chaque intervention.

Accident

Fuite de propane et explosion dans une usine de traitement des métaux

N° 50079 - 14/04/2017 - FRANCE - 25 - ORNANS .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50079/>



A 10h45, une explosion se produit dans un caniveau servant à faire passer des canalisations sous l'atelier d'une usine de traitement des métaux. Le caniveau est couvert par des plaques métalliques. L'incident se produit lors de la découpe d'une vis sur un four avec une disqueuse. Les employés entendent et observent l'explosion qui soulève les plaques de couverture du caniveau. L'exploitant coupe les réseaux de propane et de méthanol dans l'atelier. Il fait évacuer le bâtiment et prévient les pompiers. Ces derniers mesurent la concentration en gaz dans le local. Ils ne détectent pas de danger de toxicité ou d'autre explosion.

Il s'avère que la canalisation de propane présente dans le caniveau fuit en plusieurs endroits, notamment au niveau d'une vanne mal vissée. Le propane, plus lourd que l'air, s'est accumulé dans le caniveau et a explosé au contact des étincelles projetées par la disqueuse.

Après l'incident, l'exploitant remplace ses conduites de propane et d'eau dans le caniveau. Il ajoute des protections autour de ces conduites sur les tronçons hors du caniveau et place un détecteur de gaz dans l'atelier. Il met en place une procédure de contrôle annuel des canalisations de gaz et de la présence de gaz dans l'air de l'atelier. Il remplace les plaques de couverture du caniveau par des grilles ou une couverture ayant des ouvertures, afin de limiter l'accumulation de gaz en cas de fuite. Il recommande à ses employés d'utiliser de préférence une scie sabre au lieu d'une meuleuse pour la découpe ponctuelle de pièces métalliques.

Accident

Explosion dans un atelier de galvanisation et traitement de surface

N° 59389 - 22/07/2022 - FRANCE - 86 - LOUDUN .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59389/>



Vers 6h50, dans un atelier de galvanisation et traitement de surface, une explosion se produit, provoquant le débordement d'un bain contenant 270 tonnes de zinc. Un feu se déclare malgré le rideau de protection conçu pour résister aux petites projection de zinc. L'électricité et le gaz sont coupés. L'unité de production est mise à l'arrêt. Une partie du câblage des rideaux et les rideaux sont endommagés. Une partie de la charge non traitée est envoyée sur des sites partenaires.

L'explosion s'est produite quelques secondes après qu'un lot de pièces soit plongé dans le bain de traitement. La cause de l'explosion est une mauvaise conception par l'un des clients réguliers d'une pièce en acier tubulaire. Conformément à la norme, les clients doivent concevoir leurs pièces de manière à assurer qu'aucune poche d'air ne puisse se former lors de l'immersion. Le client a modifié la conception de sa pièce par rapport au modèle standard sans l'adapter aux contraintes de la galvanisation à chaud.

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- interpellier le client sur la mauvaise conception de ses pièces ;
- re-sensibiliser le personnel à la vérification de la bonne conception des pièces clients.

Accident

Incendie dans une entreprise de traitement de surface

N° 57333 - 13/05/2021 - FRANCE - 95 - BEZONS .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57333/>



Vers 7h25, un feu se déclare dans une entreprise de traitement de métaux de 3 200 m² au sol sur 4 niveaux. Différents bains de traitement contenant du cadmium, des cyanures et des acides sont présents dans le bâtiment. A 8h55, un embrasement généralisé se produit dans l'atelier et le système d'alarme incendie se déclenche. Les systèmes électriques sont arrêtés ainsi que les extractions atmosphériques. A 9h05, les pompiers se présentent sur les lieux. Les diverses utilités sont coupées (gaz, eau). Les eaux d'extinction sont confinées sur le site. Le personnel arrive à 9h15. Un important panache de fumée noire est visible à des kilomètres. Un périmètre de sécurité est mis en place et 4 habitants situés à proximité sont évacués. La circulation routière est interrompue. Une mosquée est fermée pour la journée. Les pompiers indiquent que l'incendie est circonscrit à 11h34 et éteint à 16h24. Trois pompiers sont légèrement blessés. Des traces de cyanures sont présentes dans les 120 m³ d'eaux d'extinction. Une entreprise d'assainissement vide le bassin de récupération des eaux d'incendie et pompe l'ensemble des produits présents dans le circuit. La zone de production concernée est en partie détruite, en particulier l'ensemble des bains de traitement des ateliers galvanoplastie et oxydation. La zone de stockage des produits chimiques n'est pas impactée.

Les analyses du dégagement de fumées montrent de faibles concentrations en polluants (COV, COHV, HAP, acides inorganiques, métaux) et en particules fines (PM2,5 et PM10). Aucune teneur anormalement élevée en polluants susceptibles de provenir de l'entreprise (acides inorganiques, cyanures, chrome VI, métaux, COHV) n'est détectée dans les

prélèvements d'eaux résiduaires ou naturelles.

Un opérateur, formé et qualifié, avait mis en sécurité (arrêt eau, arrêt des chauffages des bains) les installations la veille de l'accident (fait confirmé par les caméras de surveillance). Les rondes du gardien jusqu'à 6 h (soit durant 9 h après le départ des équipes de production) n'ont rien identifié d'anormal. Le départ du feu proviendrait d'une défaillance électrique ou d'un échauffement électrique lié à l'abandon d'une pièce métallique sur la cuve selon les expertises menées par l'exploitant et le bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels (BEA-RI). La procédure existante de fermeture des ateliers n'a pas permis de sécuriser complètement les risques d'incendie et certains organes électriques étaient toujours sous tension (redresseur / filtres) pour des raisons de conception d'installation. De plus, les détecteurs linéaires de fumées et les détecteurs optiques de flammes de l'atelier, rendus involontairement inopérants de par leur position inadéquate suite à des travaux réalisés quelques mois auparavant, n'ont pas détecté l'incendie. Cela a engendré l'absence de détection incendie durant les 90 minutes qui ont précédé l'embrassement généralisé de la ligne.

Suite à cet incendie, l'exploitant prévoit de :

- revoir la conception des ateliers afin de supprimer les alimentations électriques dans les zones de production en dehors des périodes de production ;
- modifier les procédures de fermeture de site afin de sécuriser la bonne réalisation de la vérification. Cette procédure prévoira un enregistrement de l'opérateur qui ferme le site et un contrôle des étapes de fermetures par une autre personne qualifiée ;
- renforcer le système de détection incendie avec de nouveaux détecteurs ;
- revoir la gestion du stock de produits chimiques pour l'éloigner au maximum des zones de production ;
- doubler le bassin de confinement afin de séparer les eaux d'extinction incompatibles (acides / cyanures) ;
- créer plusieurs cellules autonomes coupe-feu (5 nouvelles cellules en remplacement d'une seule avant incendie) ;
- optimiser les voies d'accès autour du bâtiment de production afin d'assurer un accès de proximité aux camions d'intervention sur tout le périmètre du bâtiment.

Accident

Mélange de produits incompatibles dans une usine de traitement des métaux

N° 54965 - 19/12/2019 - FRANCE - 41 - CORMENON .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54965/>



Vers 23 h, lors du remplissage d'une cuve d'acide chlorhydrique dans la station de traitement des eaux d'une usine de traitement des métaux, une réaction exothermique se produit et dégage de la vapeur chaude. L'opérateur effectuant la manipulation est brûlé au visage et à l'oreille. Il est placé 15 minutes sous la douche et soigné par un secouriste au travail. Le personnel est évacué et la zone accidentée est nettoyée à l'aide d'absorbant. L'exploitant appelle les pompiers qui sont sur place à 23h30. Les absorbants sont récupérés et traités en externe.

La cause de l'accident est le versement d'acide sulfurique dans la cuve d'acide chlorhydrique. Lors du remplissage de la cuve, l'opérateur a demandé à son binôme de lui apporter de l'acide chlorhydrique. Celui-ci a rapporté de l'acide sulfurique. L'opérateur n'a pas vérifié le bidon avant de le verser dans la cuve. Le mélange a créé un dégagement gazeux de chlorure d'hydrogène.

L'exploitant réalise une formation approfondie sur le risque chimique pour les salariés concernés par l'accident et forme tous les salariés sur l'utilisation des EPI.

Accident

Incendie d'une entreprise de traitement de surface

N° 49465 - 31/03/2017 - FRANCE - 69 - SAINT-PRIEST .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49465/>



Vers 1h25, un feu se déclare dans une entreprise de traitement de surface. L'atelier est équipé de détecteurs incendie reliés à une centrale qui envoie un appel d'alerte aux responsables de l'entreprise. La circulation routière est interrompue. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et évacuent 18 personnes travaillant dans 2 entreprises. Les pompiers éteignent l'incendie au moyen de 4 lances vers 5h30. La chaleur générée provoque la fusion de plusieurs cuves contenant des produits de traitement de surface (18 t de dégraissant et 13 t d'électrolyte), qui se déversent dans l'atelier. Ils sont collectés dans la fosse intérieure de rétention. L'ensemble des produits de traitement et des eaux de rinçage présents sur le site (367 m³) sont considérés comme déchets, car dégradés par la chaleur dégagée. Les produits sont pompés et éliminés par un centre de traitement agréé.

L'incendie détruit 3 000 m² des 5 000 m² de bâtiment, 15 personnes sont en chômage technique. Les dommages matériels sont estimés à 2 MEUR.

Le site était à l'arrêt au moment du départ de feu (fin de la journée de travail à 18h30) et il n'y avait pas de travaux en cours. Une résistance électrique, placée dans un bac en polypropylène pour chauffer un produit de traitement, a été laissée en fonctionnement à l'issue de la journée de travail. Au cours de la nuit, le niveau de produit a chuté du fait du chauffage. La résistance a émergé et s'est enflammée. L'incendie s'est propagé à la cuve en polypropylène attenante, puis à la gaine de ventilation par aspiration (en fonctionnement de nuit), jusqu'à la cheminée de rejet à l'atmosphère. La ventilation a attisé et propagé l'incendie à l'ensemble de l'atelier de traitement chimique.

L'exploitant identifie les causes profondes suivantes :

- utilisation de résistances électriques devenue exceptionnelle depuis l'installation dans le nouveau bâtiment, car des boucles d'eau chaude ont été mises en place, précisément pour éliminer le risque d'incendie. Les opérateurs n'étaient pas ou plus sensibilisés au risque engendré par l'utilisation de résistances électriques;
- opérateurs, ainsi que responsables, ont quitté leur poste de travail sans faire un état des lieux. Ils n'ont donc pas constaté qu'une résistance chauffante était toujours en fonctionnement.

A la suite de cet accident, plusieurs mesures sont prises :

- installation d'une sonde de température dans la gaine ventilation pour déclencher l'arrêt immédiat de la ventilation en cas de température élevée ;
- système de capotage des bacs de traitement pour limiter le recours à la ventilation en dehors des horaires de travail ;
- utilisation de résistance électrique conditionnée à la mise en place simultanée d'une sonde de niveau, arrêtant automatiquement l'alimentation de la résistance en cas de niveau bas atteint ;
- formation des opérateurs renforcée pour leur indiquer l'ensemble des risques auxquels ils sont exposés, ainsi que les procédures à suivre afin d'éviter ces risques ;

- contrôle et rangement du poste de travail systématique en fin de journée.

Accident

Incendie sur une ligne de traitement thermique

N° 48551 - 22/08/2016 - FRANCE - 45 - BEAUGENCY .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48551/>



A 13h06, lors du redémarrage d'un four de traitement thermique après son arrêt pour maintenance annuelle, un feu se déclare sur le bac de trempe au sel. De la fumée blanche sort du four. Un opérateur donne l'alerte. Les gaz de traitement sont coupés et le four est inerté à l'azote. L'alarme incendie est déclenchée. Le personnel est évacué. A 13h15, l'incendie est maîtrisé en interne à l'aide d'un extincteur à poudre. Les pompiers arrivent à 13h20 et repartent à 14 h après quelques vérifications. Le four est arrêté 15 jours. L'exploitant évacue 12 t de sels de trempe usagés et 500 kg de matériaux métalliques. Le montant des réparations s'élève à 100 kEUR.

Depuis 2015, le site accepte de traiter des pièces très grasses qui apportent des imbrûlés qui se fixent dans le moufle. La partie non éliminée par les brûlages de suies chute dans le bac de trempe et génère des carbonates et des insolubles. L'absence de méthodologie de piégeage de ces composés et le non nettoyage du bac de stockage ne permet pas de les éliminer. Par ailleurs, une prise d'air sur le joint entre le moufle et la boîte de giclage provoque la détérioration de l'atmosphère et la création de suies dans le moufle. Les insolubles présents dans le sel bouchent les fentes générant le rideau de sel dans la boîte de giclage. Sans rideau de sel, le four rayonne à température élevée dans la boîte de giclage sur la pellicule de polluants en surface du bain dans le bac de trempe. L'atmosphère du moufle se détériore du fait de remontée de vapeurs. Cette réaction thermochimique intense provoque une découpe nette de la boîte de giclage et une entrée d'air importante dans le moufle qui active le brûlage des suies.

Le sel de trempe utilisé est constitué d'un mélange de 50 % de nitrite de sodium et de 50 % de nitrate de potassium. Utilisé pour ses propriétés thermiques, il est recyclé in-situ avec appoint par du sel neuf. La qualité du bain est suivie par analyses semestrielles. Le volume présent dans le bac de trempe est de 12 t.

L'analyse des causes conduit à la mise en oeuvre des actions suivantes :

- amélioration des procédures pour mieux gérer le piégeage des carbonates et insolubles et le nettoyage du bac de stockage ;
- amélioration de l'accès au bac de stockage pour faciliter son nettoyage ;
- amélioration de la procédure de brûlage des suies dans le moufle du four ;
- travail avec les clients pour supprimer ou limiter le traitement thermique sur des pièces grasses ;
- vérification avec le fournisseur de la qualité du sel utilisé ;
- amélioration des fiches de travaux concernant les vérifications de serrage de la boulonnerie de la boîte de giclage et l'état du sel lors du redémarrage d'un équipement après maintenance.

L'accident a mis en évidence l'efficacité de l'inertage à l'azote du four, actionné rapidement par les opérateurs et facilité par le faible volume (0,7 m³) du moufle des fours.

Accident

Pollution de la GRENNE par une usine de traitement des métaux

N° 58128 - 14/10/2021 - FRANCE - 41 - CORMENON .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58128/>



Vers 6 h, la canalisation d'une cuve de rinçage de dicyanoaurate de potassium se rompt dans une entreprise de traitement des métaux. Cette rupture génère une contamination du réseau d'eaux pluviales, avec un déversement de 300 l de solution de concentration 0,2 mg/m³ dans la GRENNE. Une faible pollution aquatique est visible. Le réseau d'eaux pluviales est isolé grâce à une vanne d'isolement. La tuyauterie cassée est réparée. Une surveillance visuelle de la GRENNE est mise en place jusqu'au lendemain.

Un opérateur, voulant vidanger la cuve de rinçage de dicyanoaurate de potassium a ouvert la vanne de la cuve. L'effluent a rompu la canalisation d'évacuation et a emprunté une ancienne canalisation dans le couloir d'aspiration donnant dans la tour de lavage. L'existence de cette canalisation n'était pas connue des employés.

A la suite de l'événement, le service de maintenance effectue une révision de la structure des réseaux des cuves de traitement.

Accident

Incendie de poudre de zinc dans une entreprise de traitement et revêtement de métaux

N° 54066 - 09/07/2019 - FRANCE - 29 - BRIEC .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54066/>



A 14 h, un feu se déclare dans un big-bag de déchet de poudre de zinc à l'arrière d'un four dans une entreprise de traitement et revêtement de métaux. L'alerte est donnée par un employé après avoir aperçu une étincelle. Le chef d'atelier asperge le big-bag à l'aide d'un extincteur à poudre. Celui-ci est sorti sur le parking extérieur de l'entreprise à l'aide d'un chariot élévateur. L'aspersion à l'aide d'extincteur se poursuit en attendant l'arrivée des pompiers. Ceux-ci retournent le big-bag pour y verser du sable. A 16h15, l'incendie est maîtrisé.

Les big-bags de déchets de poudre de zinc sont stockés derrière les fours sous des fenêtres. Les fortes chaleurs ont fait monter la température dans les big-bags, accentuées par la réverbération du soleil à travers les vitres. En temps normal, les big-bags sont revêtus d'une bâche. Celle-ci a été enlevée par un salarié quelques jours auparavant et n'a pas été remise en place. Le taux d'humidité de la poudre de zinc pouvait être élevé. Les big-bags ne sont pas étanches. Le type de conditionnement de ces déchets a été choisi pour répondre aux exigences de la réglementation ADR relative au transport de matières dangereuses.

L'exploitant prévoit de mettre en place un stock de sable. Afin de parer à un éventuel problème de surchauffe ou d'étanchéité à l'air ou l'humidité, l'exploitant prévoit de créer une zone de stockage en acier, avec couvercle, et grilles de ventilation. Les big-bags sont stockés sous 1 t de sable en sac, qui, au besoin, pourront être ouverts mécaniquement pour se déverser sur le feu.

Accident

Incendie dans une usine de traitement des métaux

N° 51804 - 27/06/2018 - FRANCE - 67 - STRASBOURG .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51804/>

Peu avant 19 h, un feu se déclare dans une zone de pré-séchage après laquage et étuve dans une usine de traitement de l'acier. Les 12 personnes présentes évacuent le bâtiment. Les pompiers éteignent le sinistre en 1 h à l'aide de 2 lances à mousse. Les panneaux isolant ont pris feu et la ligne de laquage est arrêtée pendant 3 jours ; 0,6 t de déchets sont évacués.

L'incendie provient de l'auto-inflammation des résidus organiques présents dans le caisson et les gaines d'aspiration du caisson. Ces résidus ont été échauffés par la présence des pièces métalliques chaudes de 355 °C à 385 °C (dans le caisson). Une erreur de saisie sur le taux d'extraction de fumées a été enregistrée, ne permettant pas de refroidir assez les pièces présentes dans ce caisson. L'opérateur n'avait que 6 mois d'expérience dans son poste. Aucun contrôle de température dans le caisson ne permettait de donner des indications sur ce qui se passait. Le nettoyage des gaines d'aspiration s'avérait insuffisant.

L'exploitant prévoit d'installer des sondes de température et un système d'enregistrement. La fréquence de nettoyage sera augmentée. Il lance une étude pour l'optimisation de l'extraction intégrant la vitesse de production de la ligne, le type de produit et l'épaisseur de peinture. La formation des conducteurs de ligne sera complétée. L'analyse de risque incendie de l'atelier va être revue.

Accident

Fuite d'acide chromique dans une usine de traitement de surface

N° 51217 - 13/03/2018 - FRANCE - 52 - SAINT-DIZIER .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51217/>



Vers 15h35, une fuite d'acide chromique se produit à la suite d'un arrachement de flexible sur une pompe de refoulement dans une entreprise de traitement de surface. Un déversement de 400 l d'acide chromique à 300 mg/l s'écoule sur le sol. Deux opérateurs coupent la pompe. Des absorbants sont mis en place. Les 17 employés présents sont évacués. Quatre personnes sont blessées dont 2 ayant reçu des projections au visage et sur le corps.

L'accident a eu lieu alors que deux opérateurs étaient en charge d'effectuer un relevé de mesures sur des baignoires de traitement de surface. Le point de mesure se situe en hauteur et nécessite l'utilisation d'une échelle. L'opérateur en charge de lire les mesures grimpe à l'échelle et s'appuie sur le redresseur du bain. Le tuyau de refoulement de la pompe de refroidissement de l'acide chromique se déboîte subitement. L'opérateur en an bas de l'échelle reçoit du produit chimique. La tâche effectuée était une tâche courante de maintenance.

L'exploitant prévoit la mise en place d'une plateforme d'accès aux cuves au-dessus de l'échangeur thermique. L'échangeur sera déplacé au-dessus d'une rétention. Une vérification quotidienne visuelle par le responsable de site ou le personnel de maintenance sera réalisée sur les canalisations.

Accident

Incendie de bouteille de butane lors de son dégazage

N° 51081 - 06/02/2018 - FRANCE - 56 - SAINT-LERY .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51081/>



Vers 8h50, une bouteille de gaz butane s'enflamme à l'entrée d'un four de dégazage dans une entreprise de rénovation et ré-épreuve de bouteilles de gaz "basse pression". Un retour de flamme se produit vers le système de filtration du groupe d'aspiration. Une combustion lente des cartouches de filtration se produit. Le personnel est évacué. Les pompiers refroidissent les parois externes du filtre, puis l'ouvrent et l'aspergent. Les cartouches endommagées sont évacuées en big-bag pour traitement approprié. La production est interrompue pendant 2,5 jours sur la partie bouteilles. L'exploitant estime sa perte d'exploitation à 32 000 EUR et les dommages matériels à 7 000EUR.

La bouteille incriminée contenait encore du butane, ce qui est rare. Elle n'a pas été retournée lors de son dérobinettage, contrairement aux consignes d'exploitation. Le résidu de butane étant en phase liquide ne s'est pas échappé de la bouteille. Les températures sur le site à cette période sont comprises entre -2 °C et 0°C. Le butane est en phase liquide à des températures inférieures à 0 °C. Le personnel présent au dérobinettage avait 1 mois d'ancienneté.

L'exploitant prévoit donc le renforcement de la formation au poste de dérobinettage et dégazage en utilisant le retour d'expérience pour sensibiliser le personnel, ainsi que la mise en place d'un affichage ciblé.

Accident

Rejet de chlorure ferrique dans les eaux de surface

N° 49568 - 22/03/2017 - FRANCE - 77 - MEAUX .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49568/>



Vers 8h30, un opérateur déplace un GRV de chlorure ferrique vide sur un site de traitement de surface. Un écoulement de fin de cuve se produit sur le bitume. L'opérateur rince le sol avec de l'eau courante. Ce rinçage part dans le réseau d'eaux pluviales.

Plusieurs défaillances organisationnelles sont relevées par l'exploitant : formation du personnel insuffisante, absence de consigne, manque de communication et culture de sécurité insuffisante.

Suite à ce constat l'exploitant prévoit les mesures suivantes :

- révision/rédaction de consignes/procédures ;
- renforcement de la formation des opérateurs ;
- redéfinition des rôles et responsabilités de chaque intervenant ;
- réalisation d'une analyse des risques.

Accident

Dégagement d'oxydes d'azote dans une entreprise de traitement de surface.

N° 44333 - 12/09/2013 - FRANCE - 33 - LATRESNE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44333/>



Un dégagement d'oxydes d'azote se produit vers 17h15 dans une unité de traitement et valorisation des déchets sur le site d'une entreprise de traitement de surface, durant la neutralisation d'un mélange de 800 l d'acides nitrique et fluorhydrique avec de la chaux vive ; les employés sont évacués. Les riverains apercevant un nuage de vapeurs orangées alertent les secours publics. L'opérateur maîtrise la réaction exothermique avec un ajout massif de soude concentrée. Les pompiers se sont rendus sur les lieux mais n'ont pas eu à intervenir. Aucune victime n'est à déplorer. L'exploitant prévoit de modifier la procédure de neutralisation. Un rapport d'accident doit être adressé à l'inspection des installations classées qui s'est rendue sur place le lendemain matin.

Accident

Emission de chlore dans une entreprise de traitement de surface des métaux.

N° 43936 - 18/06/2013 - FRANCE - 43 - SIAUGUES-SAINTE-MARIE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43936/>



Un dégagement de vapeurs chlorées se produit vers 11 h dans une entreprise de traitement de surface des métaux classée Seveso seuil bas durant un transfert de déchets liquides dans un conteneur destiné à la station de traitement des effluents ; 8 employés sont évacués et 2 d'entre eux, légèrement intoxiqués, sont hospitalisés pour la nuit. Des mesures révèlent l'absence de Cl₂ à l'extérieur du bâtiment. L'intervention des pompiers s'achève vers 14 h après ventilation des locaux et une nouvelle détection négative. Un mélange accidentel de 200 l d'acide chlorhydrique (HCl) à 10 %, 750 l d'acide sulfurique (H₂SO₄) à 10 % et de persulfate de sodium dans la cuve est à l'origine de l'accident. A la suite de l'accident, l'exploitant modifie les procédures de transfert et traitement de produits chlorés (cuves spécifiques, destruction au fil de l'eau en faible quantité...).

Accident

Incendie dans une entreprise de mécanique industrielle

N° 58514 - 04/01/2022 - FRANCE - 44 - SAINT-NAZAIRE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58514/>

A 7 h, un feu se déclare sur un bain composé d'acide tartrique et d'acide sulfurique dans une entreprise de mécanique industrielle. Les employés sont évacués. De la mousse est pulvérisée sur le bain avec un extincteur. 12 employés sont en chômage technique pendant 3 jours. Les dommages matériels sont estimés à 8 407 EUR et les pertes d'exploitation à 30 192 EUR.

Le circuit de filtration a été vidangé lors de la maintenance annuelle. Lors du démarrage, les vannes ont été rouvertes pour mettre en fonctionnement le système de filtration. Une des vannes ouvertes a modifié le flux. Le bain s'est déversé dans le bain de rinçage faible débit. Le niveau du bain acide a fortement diminué et donc découvert les résistances. Le rôle du capteur de niveau n'a pas fonctionné, puisque celui-ci est resté coincé en position haute. Lors de la maintenance annuelle, les contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés mais après vérification, le nettoyage n'a pas été assez poussé car cela aurait pu altérer le fonctionnement.

A la suite de l'événement, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- intégration d'un deuxième capteur de niveau branché en série du premier ;
- condamnation du fonctionnement de la vanne ;
- mise en place d'une autre technologie de capteurs de niveau ;
- évolution de la check-list de contrôle après les maintenances programmées.

Accident

Dégagement de fumées blanchâtres dans une usine de traitement des métaux

N° 57746 - 10/08/2021 - FRANCE - 41 - CORMENON .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57746/>

A minuit, la ventilation de 2 bâtiments s'arrête dans une entreprise de traitement des métaux. Un nuage de fumées blanchâtres envahi les installations. L'accumulation des nuages de vapeur dans le bâtiment de production déclenche l'alarme incendie.

L'arrêt est dû à une panne du moteur du système de ventilation. Le service d'astreinte et les gardiens ne connaissaient pas les installations.

A la suite de l'événement, l'exploitant met en place une équipe de gardiennage formée aux risques inhérents aux installations.

Accident

Dégagement gazeux de cyanure dans une usine de traitement de surface

N° 54956 - 16/01/2020 - FRANCE - 33 - MERIGNAC .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54956/>



Vers 16 h, des émanations de vapeurs d'acide cyanhydrique (HCN) se produisent dans une usine de traitements de surface. Les 35 salariés présents sont rassemblés dans le bâtiment principal. Les secours mesurent une concentration en HCN de 50 ppm dans le local. Ils mettent en place un périmètre de sécurité autour du site. Ils pompent 300 l d'effluents répandus dans un bac de rétention. Le dégagement gazeux intoxique 11 employés qui présentent des maux de tête et vomissements. Cinq d'entre eux sont hospitalisés.

Le dégagement d'HCN s'est produit dans la rétention d'un bain de traitement de surface de cyanure d'argent. En démontant une pompe défectueuse de recirculation du bain de cyanure d'argent, 60 l de produit s'écoulent dans la rétention. L'opérateur remonte une autre pompe ayant servi à la recirculation d'un bain d'acide borique. Cette pompe, préalablement rincée à l'eau contenait probablement encore de l'acide borique dilué. Du produit s'écoule dans la rétention. Un mélange incompatible se produit et génère un dégagement d'HCN.

À la suite de cet accident, l'exploitant met en place les mesures suivantes :

- mise à disposition de détecteurs portatifs de gaz et d'équipements de protection "cyanure" ;
- rédaction d'une consigne d'intervention d'urgence "cyanure" et d'une consigne d'évacuation générale ;
- identification spécifique des équipements du circuit "cyanure" (exemple: mise en place d'étiquette, coloration...).

Accident

Violent incendie dans une entreprise de traitement de surface

N° 47697 - 18/02/2016 - FRANCE - 41 - VENDOME .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47697/>



Vers 23 h, un feu se déclare dans une usine de traitement de surface. La détection incendie fonctionne. L'astreinte et les pompiers sont sur site. Les énergies sont coupées et les réseaux d'eaux obturés. Les secours maîtrisent l'incendie vers 2 h du matin à l'aide d'eau et de mousse.

L'incendie très virulent ravage l'atelier de traitement de surface et ses bacs de traitement contenant 360 m³ de produits toxiques (acide chlorhydrique, bases fluorées, soude...). Plusieurs locaux connexes dont les stockages de produits chimiques, le local maintenance, les bureaux sont impactés par les eaux d'extinction incendie. Une conduite de gaz en façade de bâtiment explose et s'abat à 30 m sur le parking. Les charpentes d'acier plient sur les structures permettant la manutention des pièces, qui s'affaissent à leur tour sur les bacs. L'entreprise voisine, séparée par un mur coupe-feu n'est pas impactée. Les relevés toxicologiques dans l'atmosphère sont négatifs. Les eaux d'extinction et les polluants sont confinés sur le site. Les mesures de toxicité des fumées ne sont pas alarmantes. L'incendie est éteint vers 4 h. Aucun blessé n'est à déplorer, mais l'outil de production est détruit. Une trentaine d'employés est en chômage technique. Le coût des dégâts est estimé à 9 Meuros et les pertes de production à 2,3 Meuros.

L'incendie aurait démarré sur un bain de dégraissage en PVC vidangé pour maintenance. Un problème est survenu sur la sonde de niveau qui est resté bloquée en position haute empêchant la coupure de la chauffe du bain par détection de niveau bas. La formation de cristaux de soude autour du flotteur serait en cause. Aucun contrôle de fonctionnement de cette sonde n'a été réalisé lors de la vidange du bain. L'horodatage qui permet la commande automatique des chauffes, a été programmé pour permettre un redémarrage des bains le lundi matin. La production décide de mettre en chauffe un bain spécifique le jeudi soir. Ce bain est sur la même programmation que le bain vide de dégraissage. Comme programmée, la chauffe a démarré à 23 h. Le thermoplongeur s'est allumé dans le bain vide et a enflammé la cuve. Le système d'aspiration qui fonctionne en continu a attisé le foyer et enflammé le reste de l'atelier. Il a également participé à alimenter le feu en brûlant puis en retombant sur les équipements.

L'exploitant rédige une procédure de mise en sécurité des cuves vides avec une disjonction possible du système de chauffe à l'armoire électrique par le service maintenance. La procédure intègre également la vérification systématique du bon fonctionnement du détecteur de niveau.

Accident

Feu dans une entreprise de traitement des métaux

N° 55831 - 27/07/2020 - FRANCE - 42 - ANDREZIEUX-BOUTHEON .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55831/>

À 17h20, un détecteur incendie se déclenche dans une entreprise de traitement des métaux. Au même moment, le départ de feu est constaté par les opérateurs. Après vérification dans la cabine de poudrage et ouverture des trappes de désenfumage, les opérateurs aperçoivent les flammes sortant par le haut de l'étuve de résine époxy.

L'exploitant déclenche l'alerte d'évacuation et contacte les pompiers. Les opérateurs percutent un extincteur à gaz CO₂ de 20 kg, l'incendie est éteint à l'arrivée des secours à 17h45. Les locaux sont ventilés et les relevés de monoxyde de carbone, thermographie et explosimétrie sont négatifs permettant la réintégration des locaux par le personnel. Des vérins et des câbles ont brûlé.

D'après les premières constatations, le sinistre a pris dans une étuve de traitement des matériaux métalliques à l'époxy. La balancelle contenant les pièces métalliques entre dans l'étuve parallèlement aux résistances. La balancelle s'est déportée en travers de l'étuve, les pièces seraient donc entrées en contact avec les résistances en cuivre. Celles-ci, très conductrices, ont pu apporter une forte chaleur à l'ensemble et entraîner l'inflammation de la balancelle, couverte de résine polymérisée.

À la suite de l'incident, des rails de guidage sont installés à l'entrée de l'étuve.

Accident

Explosion d'une cuve de désargenture dans une usine de traitement de surface N° 54384 - 29/07/2019 - FRANCE - 39 - VILLETTE-LES-ARBOIS .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54384/>



Vers 15 h, lors du chargement de GRV de désargenture usagée dans une usine de traitement de surface, une fuite est constatée sur le haut d'un des GRV de 1 m³. La cuve incriminée est déchargée du camion. Lors de cette manipulation, elle explose. Le produit se déverse sur le sol goudronné, puis s'écoule par le biais du réseau jusqu'au bassin de rétention. L'exploitant ferme la vanne du bassin. La plus grosse partie des effluents, soit 6 m³, sont arrêtés par le séparateur avant le bassin de rétention. Le réseau et le bassin de rétention sont curés et nettoyés.

L'effluent de la cuve de désargenture usagée est constitué principalement d'acide sulfurique et d'acide nitrique et d'une fraction de cyanure d'argent.

L'explosion du conteneur est survenue suite à des émanations gazeuses dans la cuve. Les fortes chaleurs ont probablement fait réagir l'acide nitrique qui a généré des dioxydes d'azote. Ces émanations ont augmenté la pression dans le conteneur. Les conteneurs n'ont pas de système de dégazage. Cela faisait 3 ans que ce système était utilisé. Aucun événement similaire ne s'était produit.

Suite à l'accident, l'exploitant a demandé à son fournisseur de changer les conteneurs actuels par de nouveaux permettant un dégazage (Bouchon spécifique).

Accident

Défaillance d'un moteur de filtre dans une usine de traitement de surface. N° 45915 - 02/07/2014 - FRANCE - 95 - SERAINCOURT .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45915/>

Dans une usine de traitement de surface, le moteur du filtre d'un bain de nickel grille et enflamme son carter en PVC. Deux têtes de sprinklers se déclenchent à 19h49. A l'arrivée des pompiers et de l'exploitant, il n'y a plus que de la fumée. L'arrivée d'eau des sprinklers est coupée à 20h25, les exutoires de fumées sont ouverts et les ventilateurs qui s'étaient

automatiquement coupés avec le démarrage du sprinklage sont redémarrés. Les 4 m³ d'eaux utilisés sont dirigés vers la rétention du site.

La production est arrêtée pendant 1 à 2 jours, le temps de :

- nettoyer la zone ;
- vérifier les armoires électriques ayant pu recevoir de l'eau ;
- vérifier que le pont du bain n'ait pas reçu d'eau ;
- changer les 2 têtes de sprinkler.

Après analyse de l'accident, l'exploitant relève 2 hypothèses :

- un échauffement anormal dû à l'usure d'un roulement. Toutefois, un bruit significatif aurait dû être entendu ce qui n'a pas été le cas ;
- les sels de nickel parfois présents le long du corps ont pu s'infiltrer dans le moteur et provoquer un échauffement.

L'exploitant change les filtres pour que la partie entourant le moteur soit ininflammable. Il formalise par écrit les vérifications réalisées sur les joints en début et fin de poste et prévoit une vérification générale formalisée de l'installation lors du changement des filtres tous les 15 jours.

La chaîne d'alerte a bien fonctionné. Les exercices et les essais réalisés toutes les semaines sur le système de sprinklage ont démontré leur intérêt.

Accident

Feu de poudre de titane dans une installation de métallisation.

N° 43658 - 08/04/2013 - FRANCE - 69 - VAULX-EN-VELIN .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43658/>

Dans une entreprise spécialisée dans la fabrication de prothèses médicales, un feu se déclare vers 16h30 dans le caisson étanche de projection au plasma sous vide contenant 100 kg de poudre de titane et se propage par aspiration au filtre à poussières. L'opérateur déclenche l'inertage de l'installation de métallisation et 60 employés sont évacués. Un point chaud subsistant dans le filtre, les pompiers sont alertés. Les secours éteignent l'incendie avec de l'argon en 2 h puis le caisson est démonté et nettoyé. L'activité de l'établissement redémarre à 20 h mais une semaine de travaux sont nécessaires pour la remise en état de la zone sinistrée.

L'étude de dangers est actualisée en répertoriant une nouvelle zone ATEX pour cette installation. L'exploitant prévoit de réviser la consigne d'alerte des secours et des mesures pour limiter l'empoussièrement : amélioration de l'efficacité du nettoyage, formation du personnel, actualisation de la procédure. Une campagne d'essais est programmée en septembre 2013 pour reproduire les conditions ayant conduit à la formation d'une zone ATEX.

Accident

Incendie dans une usine traitement de surface

N° 53825 - 23/05/2019 - FRANCE - 41 - CORMENON .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53825/>

Vers 1 h, un feu se déclare sur une cuve de traitement nickel chimique dans une usine de

traitement de surface. Les ventilations sont arrêtées. Les employés interviennent à l'aide d'extincteurs. La vanne de gaz et la chaufferie sont coupées. Le personnel est évacué. La chaîne est consignée. Une seule cuve est légèrement endommagée.

Lors de la vidange de la cuve de rinçage, l'opérateur a oublié de couper la chauffe. Un contact entre la résistance de chauffe et le tuyau de vidange a enflammé celui-ci.

Suite à l'évènement, l'exploitant met en place les mesures suivantes :

- création d'une check-list de vidange des rinçages avec une validation du responsable de secteur ;
- sensibilisation générale des opérateurs sur les principes de sécurité et sur l'utilisation de la check-list de vidange.

Accident

Mélange de produits incompatibles en période de travaux

N° 48868 - 22/11/2016 - FRANCE - 79 - NIORT .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48868/>



Vers 15 h, dans une entreprise de traitement de surface, 33 personnes inhalent des vapeurs acides. Le dégagement de vapeurs nitreuses provient d'une cuve tampon située dans le local de la station de traitement des eaux industrielles. Il dure entre 15 et 20 minutes. Les opérateurs se trouvant dans l'atelier voisin donnent l'alerte. Le bâtiment est évacué, la production et la station sont arrêtées, les trappes de désenfumage sont ouvertes. Trois personnes incommodées par les vapeurs sont prises en charge par les pompiers.

Un opérateur a déversé 3 bains incompatibles dans une même cuve tampon au lieu de les stocker dans des cuves séparées, en attendant leur élimination par un prestataire. De l'acide sulfurique concentré (95 %), de l'acide nitrique (50 %), de l'éthylène glycol (40-60 %), du fluorure de zinc (1-5 %), du tétrafluoroborate d'hydrogène (25-40 %) et de l'eau sont mélangés. Le site était en période de travaux. Ces travaux ont immobilisé certaines des cuves normalement utilisées pour la récupération de ces bains usés. D'autres cuves auraient dû être utilisées en remplacement de celles immobilisées. L'exploitant évoque plusieurs défaillances organisationnelles, notamment un défaut de communication entre les services et un manque de contrôle et d'encadrement.

L'exploitant revoit la gestion de ces vidanges en redéfinissant le matériel à utiliser, la périodicité, en établissant une planification, et en redéfinissant les responsabilités. Des contrôles sont également mis en place. L'exploitant révisé les procédures et consignes concernées par ces modifications.

Accident

Confinement de population suite à un violent incendie

N° 47484 - 13/12/2015 - FRANCE - 67 - DETTWILLER .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47484/>



Un dimanche matin, vers 6 h, un feu se déclare dans une entreprise de traitement de surface pour l'industrie automobile. La chaîne de traitement de surface d'où le sinistre est parti est à l'arrêt. L'alerte est donnée suite au déclenchement d'alarmes. L'incendie

concerne 500 m² d'un bâtiment contenant des bains et des stockages de produits chimiques (280 l de peroxyde d'hydrogène, 7 000 l de soude caustique, 3 000 kg de soude en perle et 1 500 l de chrome). Un important panache de fumées noires se dégage en direction de la ville. En raison de la quantité de produits chimiques impactée par l'incendie, des mesures de confinement de la population sont prises. Les secours maîtrisent l'incendie vers 11h30. Les mesures de pollution de l'air réalisées permettent de lever les mesures de confinement au bout de 4 h. Par ailleurs, la capacité de rétention du site n'étant que de 130 m³, les secours effectuent des travaux de terrassement pour augmenter à 500 m³ cette capacité de rétention et éviter une pollution de la rivière voisine. En parallèle une société privée pompe les bains de traitement et les eaux d'extinction avec le concours de l'exploitant et des pompiers. La chaîne de production est détruite. La production est transférée sur un autre site. 65 à 70 salariés sont en chômage technique pour une durée indéterminée.

L'origine de l'incendie serait dû à un dysfonctionnement électrique au niveau d'une des chaînes de traitement de surface. Il s'agirait d'une défaillance de liaison à l'intérieur d'un boîtier de raccordement d'une résistance chauffante. Cette défaillance pourrait résulter d'un phénomène de corrosion qui aurait dégradé la qualité du contact, provoquant un contact résistif à l'origine d'un échauffement anormal par effet Joule. Cet échauffement a pu provoquer l'inflammation du boîtier en plastique. L'incendie se serait ensuite propagé au câble électrique puis à la gaine principale d'aspiration du laveur de gaz. L'alarme incendie a mis en sécurité le laveur de gaz qui coupa l'aspiration au niveau des bains. Les mouvements d'air mettent plusieurs secondes à s'arrêter du fait de l'inertie de rotation du ventilateur. Ce temps suffit à convoyer les gaz de combustion jusqu'au laveur situé dans la station et à y propager l'incendie.

La thermographie infrarouge aurait pu détecter un échauffement de la connexion électrique défaillante si celle-ci avait été réalisée sur les systèmes de chauffe en fonctionnement. C'est à dire en dehors des périodes de fonctionnement des bains et plutôt en hiver quand les systèmes de chauffe ont plus de chance d'être sollicités. Ce qui n'a pas été le cas.

Accident

Dégagement atmosphérique de chrome dans une usine de traitement des métaux N° 55615 - 27/05/2020 - FRANCE - 49 - CHOLET .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55615/>



Vers 10h30, lors du nettoyage des sanitaires, un agent d'entretien identifie des dépôts jaunes dans une usine de traitement des métaux. Les installations sont mises à l'arrêt. Les dépôts de chrome contaminent l'ensemble des locaux. L'exploitant contacte le centre anti-poison qui n'identifie aucun risque pour les 3 salariés et l'agent de nettoyage présents. Le médecin du travail préconise des analyses d'urine. Les locaux contaminés sont nettoyés dans les jours suivants.

Une réaction de dégazage au niveau du bain de chrome aurait généré l'émission d'aérosols de chrome VI qui se seraient ensuite déposés dans l'atelier. Les vestiaires, sanitaires, bureaux sont également touchés, les portes extérieures et intérieures étant ouvertes pour l'aération de l'atelier en raison de la Covid-19. Le dégagement gazeux inhabituel au niveau du bain serait lié à plusieurs facteurs :

- augmentation de l'intensité de traitement nécessaire en raison de la géométrie de la pièce à traiter et de la nature du chromage à réaliser ;

- le produit ajouté dans le bain pour maîtriser la réaction de dégazage se serait trouvé en faible quantité dans le bain de chromage.

La concentration insuffisante de cet additif serait, quant à elle, liée à plusieurs facteurs :

- une forte consommation du produit les jours passés en raison d'un surcroît d'activité ;
- l'absence d'indicateur simple de suivi de la consommation de ce produit ;
- un manque de compétence des personnels présents, en l'absence d'une personne en arrêt maladie.

Le système d'aspiration des vapeurs des baigns n'aurait pas permis de capter l'intégralité des aérosols compte tenu du dégagement important.

L'inspection des installations classées demande par arrêté préfectoral l'évaluation des quantités émises dans l'atmosphère, la remise en état des installations de captation et de traitement des rejets atmosphériques (avec réalisation d'une analyse des rejets atmosphériques dès la remise en service) ainsi que la décontamination des locaux.

Accident

Fuite d'acide nitrique dans une usine de traitement de surface

N° 46288 - 23/02/2015 - FRANCE - 52 - SAINT-DIZIER .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46288/>



Une fuite d'acide nitrique concentré à 58 % se produit au niveau d'une cuve de 2 500 l dans une entreprise de traitement de surface. Une partie de l'acide reste contenu dans la cuve et 500 l se répandent dans sa rétention. Quelques litres d'acide se répandent au sol et sur des équipements métalliques. Les salariés sont alertés par le bruit d'éclatement de la paroi du bain. De la fumée orange se dégage et est visible en toiture du bâtiment. Le personnel évacue le site. Un binôme de l'établissement effectue une reconnaissance sous ARI (Appareil Respiratoire Isolant) et transvase les 2 000 l restant vers un autre bain. A la fin de l'opération, les 2 employés sont envoyés vers le centre hospitalier pour un contrôle médical.

Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 300 m. Ils coupent l'accès à la rue longeant le site. Le produit épandu au sol est neutralisé à partir de produits neutralisants selon les procédures internes au site. L'intervention des pompiers est retardée au droit du déversement suite à l'absence de connaissance sur la nature et le volume des cuves situées à proximité du déversement. Les fiches de données de sécurité n'étaient pas immédiatement consultables en l'absence de version papier.

Cette cuve, récemment installée, ne répondait pas au cahier des charges. Elle était constituée d'un corps de cuve en polyéthylène soutenu par une armature métallique, elle-même protégée par un enveloppe en polyéthylène. Une première fuite a entraîné l'introduction d'acide entre l'armature métallique et son enveloppe. Le contact de l'acide et de l'acier a généré une réaction exothermique. La montée en pression qui a suivi a provoqué la rupture brutale d'une soudure plastique de l'enveloppe et la projection d'acide.

Afin de pouvoir assurer sa production, l'exploitant a rapidement mis en place les mesures suivantes :

- réalisation de 4 piquages en pied de paroi sur l'enveloppe de la cuve
- contrôle visuel de ces 4 piquages toutes les 2 h pour vérifier l'absence de fuite entre la cuve et son enveloppe

- installation dans la cuve d'une sur-cuve en PVC massique compatible avec l'acide
- contrôle visuel toutes les 2 h à l'aide d'une jauge de l'absence de fuite entre la sur-cuve et la cuve.

Le remplacement de cette cuve et de cette sur-cuve par une cuve simple paroi en PVC fretté tel que défini dans le cahier des charges initial est prévu 15 jours plus tard.

Accident

Incendie de tableau électrique dans une entreprise de traitement de surface

N° 57826 - 29/08/2021 - FRANCE - 01 - SAINT-PAUL-DE-VARAX .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57826/>

Vers 5h30, un feu se déclare sur une armoire électrique dans une entreprise spécialisée dans le traitement de surface des métaux. Un dégagement de fumée est constaté par un riverain qui prévient les pompiers. Les dispositifs de sécurité des chaînes mettent rapidement à l'arrêt des systèmes d'aspiration présents sur les cuves de traitement, évitant ainsi d'attiser l'incendie. Une légère fuite de difluorure d'ammonium est contenue et inertée dans une rétention sur le site. L'incendie est maîtrisé à 6h30. Les locaux sont ventilés. Les eaux d'extinction sont confinées dans les dispositifs de rétention de l'entreprise.

A la suite du sinistre, plusieurs armoires électriques ainsi qu'une partie des deux chaînes de traitement principales étant mises hors service, les 30 salariés sont en chômage technique et le site mis à l'arrêt.

Un court-circuit dans une armoire électrique située entre 2 chaînes de traitement serait à l'origine du départ de feu.

L'entreprise a connu un incendie en mai 2020, lors du premier confinement de l'épidémie de Covid19, (ARIA 57827). Ce nouvel incendie intervient, dans un contexte de contentieux entre l'entreprise locataire des locaux et le propriétaire du bâtiment en liquidation judiciaire, concernant l'entretien du bâtiment en mauvais état.

Deux mois plus tard, le site est toujours à l'arrêt et la vidange de l'intégralité des bacs de traitement n'est pas terminée. Compte tenu des problématiques amiante et vétusté du bâtiment (toit et structure en très mauvais état), un redémarrage de l'activité est compromis à court terme.

Accident

Incendie dans une entreprise spécialisée dans le traitement de surface de l'aluminium et du titane

N° 56913 - 14/03/2021 - FRANCE - 74 - FILLIERE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56913/>

Peu avant midi, un feu se déclare sur une chaîne de traitement, sans produit chimique, dans une entreprise spécialisée dans le traitement de surface de l'aluminium et du titane pour l'automobile et l'aéronautique. Les pompiers interviennent en nombre en raison de la présence de produits chimiques sur le site. L'entreprise est mise à l'arrêt. Les 18 employés sont en chômage technique pendant 3 jours.

Un dysfonctionnement électrique dans l'armoire du TGBT serait à l'origine du

sinistre. Le dernier contrôle Q19 réalisé en juin 2020 n'avait pas mis en évidence de défaut particulier sur le TGBT.

Accident

Fuite de gaz chez un traiteur de surface

N° 52776 - 16/10/2018 - FRANCE - 36 - BUZANCAIS .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52776/>



Lors d'une visite de l'inspection des installations classées, une fuite de gaz naturel est observée au sein d'une société de traitement de surface. D'après le responsable HSE du site, la fuite a été découverte depuis quelques jours. La société est en attente d'un devis d'une société externe afin de procéder aux réparations. D'après lui, il n'y aurait pas de risque d'explosion ou d'incendie. L'inspecteur constate, une semaine plus tard, que la fuite est toujours présente et que l'exploitant n'a pas mis en place d'actions correctives permettant de la stopper.

Accident

Activité provisoire sur un site, conduisant à un incendie

N° 47696 - 17/02/2016 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47696/>

Un feu se déclare dans une société de grenailage suite à des travaux de meulage. Ces travaux ont eu lieu à proximité d'un stockage temporaire de déchets solvantés appartenant à l'entreprise voisine qui travaille en lien avec le site sinistré. Ces déchets sont entreposés temporairement, par manque de place sur le site producteur, du fait de tests réalisés pour le recyclage de ses solvants. Les flammes se propagent à la toiture du bâtiment. L'incendie endommage le mur séparatif des deux entreprises. Un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres.

Les pompiers maîtrisent le sinistre en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site. L'atelier est endommagé. Les 10 employés sont en chômage technique.

Les salariés de l'entreprise avaient été informés des risques liés au stockage temporaire. Ils avaient pour consigne de ne pas réaliser de travaux par points chauds à proximité. Aucune consigne écrite ou périmètre de sécurité n'avaient été établis.

Accident

Dégagement de vapeurs nitreuses dans une entreprise de traitement de surface

N° 61360 - 25/10/2023 - FRANCE - 74 - BONNEVILLE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/61360/>



Un riverain signale à l'inspection des installations classées un dégagement gazeux de couleur jaune au niveau d'un site de traitement de surface. Cette émission gazeuse est consécutive au dysfonctionnement de l'évaporateur dont la fonction est de concentrer des effluents avant leur élimination en tant que déchet industriel dangereux.

L'événement débute par le blocage en position ouverte de la vanne d'alimentation en eau chaude du circuit de chauffe de l'évaporateur. Les effluents provenant des cuves de nickel ainsi que de l'acide nitrique servant au nettoyage des cuves sont alors chauffés à une température trop élevée, et une réaction exothermique débute. Le responsable de la maintenance constate la température élevée et ferme manuellement le circuit d'apport d'eau chaude. Malgré cette action, la température et la pression augmentent dans l'évaporateur et une partie de tuyauterie cède. Des vapeurs nitreuses s'échappent et des projections de liquide se produisent. Le personnel est évacué. Le responsable, équipé des protections nécessaires, coupe l'alimentation électrique de l'évaporateur et ouvre les trappes de désenfumage du toit pour évacuer les vapeurs nitreuses, observées à l'extérieur. L'évaporateur est ensuite refroidi et vidé.

L'évaporateur n'étant pas nécessaire au fonctionnement de l'installation, l'activité du site se poursuit. Les effluents non concentrés s'accumulent dans une cuve de stockage le temps des réparations.

La défaillance de l'interrupteur thermostatique de commande de la vanne d'alimentation en eau chaude du circuit de chauffe de l'évaporateur est à l'origine de l'événement.

Accident

Explosion sur un site de décapage chimique et thermique de métaux

N° 58073 - 07/10/2021 - BELGIQUE - 00 - HEUSDEN-ZOLDER .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58073/>



Vers 8h15, durant le processus de production, une explosion se produit sur un four au sein d'un site de décapage chimique et thermique de métaux. Une personne décède et plusieurs autres sont blessées. Le personnel est évacué. Il est conseillé pendant un temps aux résidents des environs de garder fenêtres et portes closes et de ne pas utiliser les systèmes de ventilation.

Le four s'est emballé et a surchauffé. A son ouverture, certains gaz se sont libérés et se sont mélangés avec l'air, ce qui a provoqué l'explosion.

Accident

Rejet de sulfate de nickel dans le réseau d'eau pluvial

N° 56220 - 15/10/2020 - FRANCE - 74 - BONNEVILLE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56220/>



Vers 5 h, un opérateur constate, lors de sa prise de poste, une fuite sur une des deux cuves destinées à collecter le concentrat provenant de l'évapo-concentrateur de la station d'épuration d'une entreprise de traitement de surface. Le concentrat est constitué principalement de sulfate de nickel. Les 2 cuves de 20 m³ chacune sont à axe vertical et en acier inoxydable. Elles sont installées sur une rétention à l'intérieur du bâtiment industriel. Elles disposent d'une trappe fermant un trou d'homme en leur partie inférieure avec un piquage équipé d'un bouchon vissé. Le jet de concentrat se déverse au-delà du cuvelage de la rétention. Le produit coule ensuite vers l'arrière de l'atelier, puis vers le quai d'expédition (cour recouverte d'enrobé) et rejoint, via deux avaloirs, le réseau d'eau pluvial communal de la zone industrielle dont l'exutoire final est l'ARVE. La quantité déversée

dans le réseau pluvial est estimée à 5 000 l. L'exploitant arrête la fuite et les pompiers obturent la conduite du réseau pluvial. Vers 16 h, une société privée pompe le produit.

La rupture d'un bouchon au cours de la nuit et une capacité de rétention insuffisante au regard de la réglementation sont à l'origine de l'incident. L'exploitant planifie, le mois suivant, les travaux de mise en conformité de la rétention, la création de caniveau ceinturant en partie de bâtiment industriel et l'installation de cuves de rétention supplémentaires pour être en capacité de confiner les eaux d'extinction d'un incendie ou d'éventuelles fuites provenant des stockages de produits liquides.

Accident

Déversement de chrome VI dans une usine de traitement de surface

N° 53280 - 13/03/2019 - FRANCE - 01 - BEYNOST .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53280/>



Lors de l'ouverture d'une usine de traitement de surface à 7 h, l'exploitant constate un écoulement de couleur orange sur les voiries de son site. Il met en place des absorbants et appelle les secours dans la matinée. Il s'agit d'effluent chargé en chrome VI. Une partie a été récupérée dans le bac de rétention du bain qui a débordé. L'autre partie des effluents s'est dirigée vers le point bas du site, équipé d'un puits d'infiltration servant à recueillir les eaux pluviales. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 100 m et récupèrent 700 l de produit. L'exploitant fait pomper la rétention et place des absorbants sur les voiries. En bordure de celles-ci, le site n'est pas imperméabilisé. De l'eau chargée en Chrome III (couleur verte) est également présente dans les ornières.

L'effluent chargé en chrome VI provient d'un bain de chromage de 2 900 l, dont la vanne de mise à niveau d'eau est restée ouverte à la fermeture de l'atelier la veille vers 19h30. Le bain est équipé de fentes d'aspiration des vapeurs, dont le rejet se fait en façade Est du bâtiment. Lorsque le bain a débordé, une partie a été aspirée par les fentes d'aspirations périphériques du bain d'acide chromique. Le dévésiculeur a été saturé et a permis le rejet d'acide chromique en phase liquide via l'extracteur d'air en façade.

Suite à cet accident, des travaux de remédiations sont entrepris. L'exploitant signale qu'au regard des nombreuses contraintes réglementaires liées à l'activité de chromage, cette activité sera définitivement abandonnée sur site d'ici 1 mois. Une suspicion de pollution au chrome a déjà été enregistrée sur ce site 8 mois plus tôt (ARIA 52126).

Accident

Incendie dans une cabine de peinture

N° 50455 - 29/09/2017 - FRANCE - 69 - SAVIGNY .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50455/>



Vers 11h10, un feu se déclare lors de l'opération manuelle de nettoyage du pistolet d'une cabine de peinture à l'aide d'un solvant dans une entreprise d'application de peinture. Cette opération fait suite à l'application d'une peinture hydrosoluble dans la cabine. Le pistolet utilisé présente la particularité d'avoir à son bout une électrode permettant de charger la peinture appliquée afin qu'elle se répartisse mieux sur la pièce. Pour cette opération de nettoyage, l'opérateur doit couper l'électricité en mettant la cabine en mode

"solvants" ou par coupure sur coup de poing. Cette action n'a pas été réalisée. La flamme générée a été entraînée par le système de ventilation jusqu'à la toiture et a brûlé au 2ème degré l'opérateur. L'incendie qui s'est propagé à la toiture a été éteint par les salariés de l'usine à l'aide d'un RIA, puis par les pompiers externes. La cabine de peinture est endommagée, ainsi que la toiture sur 20 m. Les autres installations du site ne sont pas touchées excepté la cabine voisine, arrosée lors de l'extinction. Les fumées intoxiquent légèrement 3 employés. Pendant 1 mois, 10 employés sont en chômage technique.

L'inspecteur des installations classées constate lors de la visite suite à l'incendie que l'opération de nettoyage au solvant nécessitant la coupure électrique ne faisait pas l'objet d'une procédure écrite cadrant les mesures de sécurité.

Accident

Incendie sur une chaîne de thermolaquage

N° 48579 - 12/09/2016 - FRANCE - 31 - TOULOUSE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48579/>



Peu après 18 h, un feu se déclare dans une entreprise de grenailage et thermolaquage. Une entreprise voisine, voyant des fumées sortir du bâtiment, donne l'alerte. Les pompiers circonscrivent l'incendie vers 19h15 et quittent les lieux à 21h15. Une partie de la chaîne de thermolaquage est détruite. La mezzanine située au-dessus de la zone de refroidissement des pièces et servant au stockage des documents papiers et archives est détruite. Le bardage du bâtiment, les installations électriques, plusieurs machines et le stockage de peintures poudre sont endommagés. Les eaux d'extinction incendie ne sont pas retenues sur site. Sept personnes sont en chômage technique jusqu'à la rénovation des bâtiments qui prend plusieurs mois.

L'origine de l'incendie se situe en sortie du four de la chaîne de thermolaquage, au niveau de la zone de séchage, refroidissement des pièces. Une pièce, hors norme de 10,30 m est thermolaquée puis introduite dans le four qui ne mesure que 10,20 m de longueur, soit 10 cm de moins que la pièce. L'opérateur en charge du thermolaquage sait qu'il ne pourra pas fermer le four. Il s'appuie sur le fait que ce type de pratique a déjà été réalisé et qu'il a une contrainte de temps car la pièce doit être livrée le lendemain matin. Il laisse donc la porte de sortie du four légèrement entrouverte et met le four en marche vers 17h20. La cuisson dure 20 minutes et s'arrête automatiquement avec un système de minuteur. Le refroidissement de la pièce doit se poursuivre toute la nuit. A l'heure de fin de poste, les opérateurs quittent l'atelier alors qu'il reste 10 minutes de cuisson. Aucune surveillance n'est assurée. La température extérieure ce jour-là est de 34 °C.

Les règles de bon fonctionnement de l'atelier sont rappelées au personnel.

Accident

Départ de feu suite à des travaux par point chaud

N° 48005 - 18/03/2016 - FRANCE - 39 - SAINT-CLAUDE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48005/>

Vers 16 h, dans une entreprise de traitement de surface, un feu se déclare sur le toit d'un petit abri protégeant le système de compensation d'air de l'atelier, à l'extérieur du bâtiment principal. La fumée qui se dégage est aspirée dans l'atelier par le système de compensation d'air. Le système de détection de fumée est activé et déclenche l'évacuation

du personnel et l'alerte des pompiers. L'incendie est rapidement maîtrisé par le personnel avec un extincteur à poudre. Les pompiers vérifient l'absence de point chaud résiduel.

L'origine de l'incendie est la réalisation de travaux d'étanchéité sur le toit de l'abri constitué d'une ossature bois. Un permis de feu a été établi mais l'exploitant n'a pas connaissance de la présence de bois dans la structure de cet abri.

Accident

Incendie dans une entreprise de traitement de surface.

N° 44653 - 01/12/2013 - FRANCE - 69 - GENAS .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44653/>



Un feu émettant une importante fumée noire survient un dimanche vers 14 h sur 2 des 7 lignes de traitement d'une entreprise de traitement de surface de 2 000 m². Les bacs en polypropylène contenant des bains de cyanure de cuivre (3,9 m³) et d'étain acide (H₂SO₄) fondent sous la chaleur de l'incendie et les substances chimiques se déversent dans leurs rétentions associées. Les canalisations d'une cuve d'eau propre sont également détruites entraînant l'écoulement de son contenu de 20 m³ dans les rétentions des bains déversés. Le mélange des bains acide et cyanuré après débordement provoque un dégagement d'acide cyanhydrique dans le bâtiment. Les pompiers éteignent l'incendie vers 17h30 avec des lances à eau et à mousse ; l'un d'eux victime d'un malaise est conduit à l'hôpital. Les 20 employés sont en chômage technique. Les effluents liquides dont les eaux d'extinction ont été en majorité confinés dans les fosses de 150 et 200 m³ prévues à cet effet et situées dans le bâtiment. Une partie des eaux acides (10 à 15 m³) s'est écoulée vers un regard extérieur relié à un puits d'infiltration via le séparateur d'hydrocarbures, après avoir été évacuée du bâtiment par les secours pour éviter la dégradation du béton. Une société spécialisée élimine en centre de détoxification les effluents confinés dans l'établissement et les eaux polluées (cyanures, métaux et hydrocarbures) présentes dans les 2 puits d'infiltration du site. Les 2 chaînes de traitement étaient à l'arrêt depuis le 29/11 à 17 h. Selon la presse, un court-circuit serait à l'origine du sinistre.

L'entreprise sinistrée est située à 800 m d'un forage profond d'une usine agroalimentaire et à 2,5 km en amont d'un captage public d'eau qui ne fonctionne qu'une heure par semaine et qui n'alimente pas le réseau de distribution. Son exploitant et l'agence régionale de santé sont informés. Un arrêté préfectoral d'urgence prescrit une surveillance des eaux souterraines (cyanures, métaux, hydrocarbures totaux et HAP..) durant 3 mois, notamment dans le forage profond ; 3 piézomètres sont implantés du 05 au 07/12, un en amont et 2 en aval du site dont un en amont du tènement de la société agroalimentaire. Un arrêté de mise en demeure impose également la mise en conformité du réseau d'assainissement de l'établissement (suppression des puits d'infiltration et raccordement au réseau communal) et la formation du personnel aux situations d'urgence.

Accident

Déversement de peroxyde d'hydrogène.

N° 44444 - 09/10/2013 - FRANCE - 77 - FERRIERES-EN-BRIE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44444/>



Un déversement de 450 l de peroxyde d'hydrogène à 35 % se produit vers 10 h dans une

entreprise de traitement de surface, à la suite de la rupture d'un GRV (grand récipient vrac) de 1 m³ rempli à moitié. Les pompiers évacuent une dizaine d'employés, obturent le réseau d'eau pluviale et récupèrent avec des absorbants la flaque de 20 m² qui s'est formée. L'intervention des secours s'achève vers 14 h. Une réaction entre produits incompatibles dans le GRV, à la suite du transvasement du peroxyde d'hydrogène dans la capacité, serait à l'origine de la surpression ayant entraîné sa rupture et le déversement de son contenu.

Accident

Incendie dans une entreprise de traitement de surface.

N° 44278 - 25/08/2013 - FRANCE - 73 - GRESIN .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44278/>

Un feu se déclare un dimanche vers 18 h sur les caillebotis en résines et fibres de verre de la chaîne de nickelage d'une entreprise de traitement de surface. L'incendie est éteint par les secours publics. Des caillebotis, des canalisations d'aspiration des vapeurs et des circuits électriques sont détruits ; la toiture et les murs de l'atelier sont recouverts de suie. Le m³ d'eau utilisés par les pompiers pour l'extinction s'est évaporé durant l'incendie. Les chaînes de traitement n'ont pas été endommagées et aucun bain de produits chimiques n'a été déversé ou rejeté à l'extérieur du site. L'atelier est nettoyé et certains bains souillés par les suies sont remplacés. Selon l'exploitant, un échauffement d'un enrouleur d'une rallonge électrique restée branchée à la suite de la mise en place d'un garde-corps de protection, serait à l'origine du sinistre. Ce câble électrique avait été utilisé durant cet aménagement pour des travaux de soudage le vendredi précédent. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant un rapport d'accident, les bordereaux de suivi de l'élimination des déchets d'incendie et des bains remplacés dans des filières autorisées ainsi que la consigne de sécurité à respecter par le personnel pour les travaux (permis de feu...).

Accident

Réaction chimique dans une usine de traitement et revêtement des métaux

N° 61787 - 12/01/2024 - FRANCE - 34 - VENDARGUES .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/61787/>



Vers 15 h, une réaction chimique se produit dans deux big-bags de poussières de zinc stockés à l'air libre dans une usine de traitement et revêtement des métaux. Une élévation de température jusqu'à 62 °C est mesurée par caméra thermique. Les pompiers mélangent du sable à la poudre de zinc, puis couvrent l'ensemble avec une bâche. À l'issue de ces actions, les relevés par caméra thermique montrent le retour à la température ambiante et les relevés à l'explosimètre se révèlent négatifs au-dessus du mélange. L'exploitant met en place une surveillance.

Le contact de l'eau de pluie avec la poudre de zinc est à l'origine de la réaction chimique.

Accident

Incendie dans une usine de traitement de surface

N° 58557 - 20/01/2022 - FRANCE - 80 - FRIVILLE-ESCARBOTIN .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58557/>

Vers 23 h, un feu se déclare dans un atelier de polissage, d'une usine spécialisée dans le traitement de surface de 2 000 m². Un employé exceptionnellement présent à cette heure sent de la fumée et alerte le chef d'équipe qui lui-même alerte les pompiers vers 23h30. Les fenêtres sont soufflées par l'incendie et les murs ondulent sous l'effet de la chaleur. Le vent pousse les fumées vers les pâtures. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 3 lances dont une sur échelle. Une lance queue de paon est mise en protection sur une bouteille d'azote. Des mesures sont effectuées sur les eaux d'extinction pour éviter tout risque de pollution.

L'incendie endommage l'entrepôt et l'atelier de polissage, soit 200 m². L'atelier de vernissage adossé est également impacté. Les deux tiers de l'entreprise ne sont pas touchés, un mur en parpaing séparant l'atelier de traitement de surface chimique et électrolytique. L'activité de polissage est mise à l'arrêt pour la fin de la semaine. Une trentaine de salariés est en chômage technique pour une durée indéterminée, le temps que l'exploitant trouve une cabine à vernis pour redémarrer au plus vite.

L'exploitant ne disposait pas de système de détection incendie malgré la prescription de son arrêté préfectoral d'autorisation.

Un flash lumineux a été observé sur la vidéo de surveillance au moment où le feu s'est déclaré. Les installations électriques avaient bien été contrôlées à fréquence annuelle et les contrôles ne relevaient pas de non-conformité électrique ou de mise à la terre.

Selon l'enquête menée par le BEA-RI, l'hypothèse la plus probable serait un feu couvant allumé par la projection d'étincelles liées aux opérations d'ébavurage et leur captation par le système d'aspiration.

Accident

Départ de feu sur une cuve de zinc sur un site de traitement de surface

N° 58106 - 15/10/2021 - FRANCE - 03 - SAINT-VICTOR .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58106/>



Vers 7h30, un feu se déclare sur une cuve de 12 000 l contenant un bain de zinc (zinc 10g/l et soude 130g/l) dans une usine de traitement de surface. Un employé qui se trouve à proximité détecte immédiatement le départ de feu. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et évacuent 3 entreprises. L'incendie est éteint à l'aide d'un extincteur. Une légère fuite est constatée sur la cuve. La cellule risque chimique des pompiers et l'exploitant dépotent le réservoir. Les déversements au sol sont traités avec de l'absorbant. Pendant un jour et demi, 12 personnes sont en chômage technique.

L'origine du départ de feu pourrait être une surchauffe électrique au niveau du point de contact de passage du courant sur le bac de traitement.

Accident

Inondation d'un stockage de produits dangereux dans une entreprise à l'arrêt

N° 51031 - 25/01/2018 - FRANCE - 77 - POMPONNE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51031/>

Suite à la crue de la MARNE, des travaux de mise en sécurité sont réalisés dans une entreprise de traitement de surface à l'abandon. L'ancien exploitant a déjà reçu de

nombreuses mises en demeure et sanctions administratives pour évacuer les déchets dangereux de son site à l'arrêt. Une société privée est réquisitionnée pour évacuer 9 t de déchets dangereux dont 700 kg de déchets cyanurés. Les déchets les moins dangereux sont installés en hauteur ou dans des cuvettes de rétention. La facture est envoyée à l'exploitant.

Accident

Incendie sur une chaîne de traitement de surface

N° 50266 - 23/08/2017 - FRANCE - 74 - EPAGNY METZ-TESSY .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50266/>

Vers 21h30, un feu se déclare sur une chaîne automatique servant à diamanter un fil d'acier par dépôt électrolytique de nickel dans une entreprise de revêtement des métaux. La bobine de fil à traiter est alimentée en courant redressé et sert de cathode pour y déposer du nickel. Le départ de feu déclenche l'alarme incendie. Le gardien localise le lieu de l'alarme. Il neutralise l'incendie avec un RIA et appelle les pompiers. A leur arrivée, le sinistre est maîtrisé. Pour refroidir les installations, 100 l d'eau sont utilisés.

La casse du fil qui se déroule en continu pour subir le traitement de surface est à l'origine de l'incendie. Le courant électrique émis par le redresseur ne s'est pas coupé automatiquement. Lorsque le fil a cassé, le brin toujours alimenté en courant a touché une partie métallique provoquant un court-circuit qui a généré un point chaud. Le métal chauffé a enflammé les parties en plastique de la machine (cuve en polypropylène), ainsi que les câbles électriques et gaines de ventilation.

Accident

Rejet atmosphérique d'aérosol liquide dans une usine de traitement de surface

N° 49950 - 07/06/2017 - FRANCE - 89 - AUXERRE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49950/>

Durant une nuit, une solution basique d'un bain de dégraissage est projetée sous forme de brouillard, par les extracteurs d'air d'un bain à l'extérieur de l'atelier d'une usine de traitement de surface. Le liquide se dépose sur des véhicules et sur une aire engazonnée hors de l'exploitation. La peinture des véhicules est altérée par le produit. L'exploitant réalise des analyses pour déterminer si le sol est pollué.

Ce rejet fait suite à un oubli de fermeture de la vanne d'arrivée d'eau lors de la remise à niveau du bain. L'exploitant a connaissance de ce type d'oubli qu'il dit être fréquent. La présence des rétentions est considérée par l'exploitant comme la mesure de protection face aux conséquences de ces comportements. Toutefois, ce débordement génère de la mousse à la surface du bain. Elle est aspirée par les extracteurs de vapeurs situés à la surface du bain du fait du débit important d'aspiration. La mousse aspirée est ensuite projetée sous forme de brouillard au niveau de l'émissaire de rejet. L'exploitant avait identifié la nécessité de mettre en place un traitement de type tour de lavage après cet émissaire mais compte tenu de son coût, le projet avait été reporté à l'année suivante.

Suite à l'incident, l'exploitant débloque les fonds nécessaires à l'installation de cette tour de lavage.

Accident

Incendie sur un convoyeur à charbon dans une cokerie

N° 49039 - 29/12/2016 - FRANCE - 57 - FLORANGE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49039/>



Vers 23h30, un incendie est détecté au sein du bâtiment préparation-broyage d'une cokerie. Le POI est déclenché. Le feu se déclare sur les bandes d'alimentation charbon en amont des 2 broyeurs qui approvisionnent le stockage de charbon broyé. Celui-ci est destiné à alimenter les fours de cokerie. Les pompiers éteignent l'incendie. Les 25 m³ d'eaux d'extinction utilisés restent confinés dans les sous-sols du site. Elles sont ensuite pompées et déversées sur le parc à charbon du site.

Le sinistre détruit les bandes caoutchoucs des convoyeurs ainsi que 1 t de charbon présent sur ces bandes. Le système de captation des poussières du bâtiment est également impacté. Suite à l'incendie, la production de charbon broyé est arrêtée et les fours fonctionnent en mode dégradé. Afin de maintenir la production, l'exploitant prévoit d'alimenter ses fours avec un mix charbon broyé/non broyé. Ce mode de fonctionnement n'a jamais été mis en oeuvre sur le site mais l'exploitant s'appuie sur l'expertise d'une autre cokerie. Ce fonctionnement nécessite une attention particulière sur la conduite des fours.

La cause du départ de feu est l'échauffement du tambour magnétique (électro-aimant servant à fixer les résidus métalliques avant broyage) sur la ligne à l'arrêt, qui était en court-circuit suite à un contacteur resté collé. L'échauffement du tambour a conduit la bande transporteuse à prendre feu. Suite à ces constats une étude de sécurisation de la zone est en cours.

Accident

Suppression au niveau de la chaudière d'une usine sidérurgique

N° 49202 - 02/12/2016 - FRANCE - 57 - FLORANGE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49202/>

Vers 18 h, le personnel en poste entend une déflagration à proximité des chaudières d'une cokerie. Plusieurs autres détonations sont entendues sur site dans le réseau de captation des COV jusqu'au niveau de l'unité de désulfuration. Aucune inflammation n'est constatée. Les pompiers internes constatent l'arrêt de la chaudière suite à la mise en sécurité de l'automate. Ils constatent également quelques dégradations matérielles au niveau de la ligne de traitement des COV de la chaudière :

- déchirement du compensateur caoutchouc du ventilateur air primaire ;
- casse du ventilateur et des manchettes sur le ventilateur COV désulfuration ;
- bris de vitres, déjà en mauvais état, dans le local chaufferie.

Les faits sont arrivés lors d'une phase de démarrage répétitive du système d'injection air/COV après des opérations de maintenance ayant conduit à la mise en sécurité du système d'injection. L'automate commandant le démarrage de la chaudière est en cause. Il se serait déclenché par erreur lors d'un test réalisé avec un autre automate ayant la même adresse IP. Un opérateur a donc relancé l'automate pour démarrer la chaudière, puis l'envoi des COV pour traitement dans la chaudière. L'envoi des COV n'a pas démarré car la mauvaise chaudière était sélectionnée dans l'automate. L'opérateur a donc changé manuellement le numéro de chaudière et l'envoi des COV a démarré 20 min après le démarrage de la chaudière.

Par ailleurs une analyse de risque concernant le traitement des gaz doit être réalisée par l'exploitant et les mesures de maîtrise des risques associées devront être actualisées si besoin.

Accident

Incendie d'une usine de traitement de surface

N° 48217 - 25/06/2016 - FRANCE - 74 - ANNECY .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48217/>

Vers 1 h, un feu se déclare au niveau de la partie oxydation anodique de la chaîne principale de traitement de surface d'une usine de 3 000 m². Les pompiers rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau. Ils protègent l'unité abritant le stockage de produits chimiques. Les réseaux sont obturés par des ballons d'isolement. Les cuves de traitement en polypropylène fondent sous l'effet de la chaleur. Le contenu, notamment les bains d'acide sulfurique, se déverse dans les cuvettes de rétention. Les pompiers éteignent l'incendie vers 4h40 avec de l'eau et de la mousse. Les eaux d'extinction sont récupérées et traitées dans la station d'épuration du site.

Les dégâts matériels sont très importants. La chaîne principale de traitement de surface est détruite. Sa remise en état devrait prendre 1 an. En attendant, une ancienne chaîne est remise en service. Les murs coupe-feu ont protégé les installations voisines.

Un transformateur ou un redresseur au niveau de la partie oxydation anodique serait à l'origine de l'incendie.

Accident

Incendie chez un traiteur de surface suite à une fuite de gaz

N° 48046 - 16/05/2016 - FRANCE - 77 - GRETZ-ARMAINVILLIERS .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48046/>



Dans une entreprise de traitement de surface, un feu se déclare à proximité d'une cuve de soude caustique et de cyanure. Les employés éteignent l'incendie avant l'arrivée des secours. Quatre personnes sont légèrement intoxiquées par les fumées. Le caillebotis qui soutient la cuve est soumis au rayonnement thermique et fond. Aucune fuite n'est constatée mais la cuve de 800 l à ciel ouvert, menace de se renverser. La cuve est calée puis son contenu transvasé.

Une fuite de gaz sur une canalisation alimentant une étuve serait à l'origine de l'incendie. La canalisation se serait détachée de son bloc de sécurité.

Suite à l'accident l'exploitant fait réaliser une étude de sécurité de l'ensemble du réseau gaz du site. Les conclusions de l'étude ne remettent pas en cause la sécurité de fonctionnement des conduites de gaz du site. Toutefois, un carter doit être posé sur la descente de gaz pour protéger le tuyau des chocs. La tuyauterie doit également être repeinte avec la couleur normalisée prévue pour le gaz. L'exploitant prévoit également de poser une vanne de coupure de l'alimentation gaz au niveau de l'atelier, pour fermer le gaz en dehors des heures de fonctionnement de celui-ci.

Accident

Incendie dans une entreprise de traitement de surface

N° 47556 - 02/01/2016 - FRANCE - 73 - LA RAVOIRE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47556/>



Vers 10h30, un feu se déclare au niveau du bain d'alcool benzylique d'une usine de traitement de surface. L'incendie embrase le bâtiment de 500 m² et notamment le stockage de produits acides. Un écoulement d'acide formique, chlorhydrique et de potasse se produit en direction de l'ALBANNE. Des barrières sont mises en place pour contenir les eaux souillées. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers midi. L'entreprise est partiellement détruite. La pollution du cours d'eau est endiguée.

L'origine du sinistre serait due à un échauffement excessif au niveau de la résistance électrique permettant de maintenir la température du bain d'alcool benzylique à 30 °C. Cet échauffement serait lié à un dysfonctionnement électrique et au déplacement d'une électrode probablement lors du relevage d'une pièce après traitement.

L'exploitant doit revoir la conception de sa cuve pour éviter que ce type d'accident ne se reproduise.

Accident

Fuite d'acide dans une entreprise de traitement des métaux

N° 59138 - 06/06/2022 - FRANCE - 13 - MARSEILLE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59138/>



Vers 11h10, une fuite de 50 l d'un mélange d'acide chlorhydrique, nitrite, sulfurique et phosphorique se déclare au niveau d'un bac de 300 l situé dans un bac de rétention de 1 000 l dans un entrepôt de 400 m² dans une entreprise de traitement et revêtement de métaux. 14 employés sont évacués pendant 3h50. Un périmètre de sécurité est mis en place. De l'absorbant est répandu. L'intégralité du produit est récupérée dans 6 conteneurs hermétiques de 30 l. Le bac est rincé. Le local est ventilé mécaniquement. Les mesures de toxicité à l'intérieur et à l'extérieur du site sont négatives.

La fuite est due à une réaction chimique dans le local de 14 m².

Accident

Employé intoxiqué à l'acide cyanhydrique

N° 56351 - 05/11/2020 - FRANCE - 74 - EPAGNY METZ-TESSY .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56351/>



Tôt dans la matinée, un dégagement d'acide cyanhydrique intoxique un employé d'une entreprise de traitement de surface. Il fait un malaise et est immédiatement transporté à l'hôpital. La zone est aérée et interdite d'accès. Un autre opérateur muni d'un appareil respiratoire isolant neutralise les résidus d'acide contenus dans le bidon avec de la soude. Les pompiers procèdent à des mesures complémentaires de l'atmosphère. La victime sort de l'hôpital en fin de matinée.

Ce dégagement gazeux de cyanure d'hydrogène aurait été provoqué par le transfert par pompage d'un bain de cyanure d'or à recycler dans un fût qui était rempli au tiers d'acide provoquant une réaction acide-cyanure générant du cyanure d'hydrogène sous forme gazeuse (mention de danger H330 : mortel par inhalation). L'opération était connue de la victime qui la réalise tous les deux mois depuis des années. Le stockage d'acide est interdit dans cette zone et il n'y avait aucune indication sur le bidon. Il n'y avait pas d'aspiration sur la zone de transvasement et le skydome était inaccessible et hors service. L'opérateur ne portait pas de masque respiratoire et il n'y avait pas de capteur PPM. De plus, cette zone était mal couverte par les caméras de sécurité.

A la suite de cet accident, l'exploitant met en place pour cette opération de transfert du bain de dédorure :

- un conteneur fixe, fermé à cadenas à clé, avec une aspiration juste au-dessus,
- réparation du Skydome avec mise en place d'un déclencheur d'ouverture à proximité mais à l'extérieur du local (utilisable uniquement en cas d'urgence),
- mise en place à l'entrée un détecteur portatif de gaz cyanhydrique à utiliser lors des transferts de baigns,
- mise en place d'une procédure détaillée pour l'opération,
- étude de la modification de l'angle/champ de vision de la caméra de surveillance.

Accident

Incendie sur une chaîne de traitement de surface

N° 54857 - 14/12/2019 - FRANCE - 50 - ISIGNY-LE-BUAT .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54857/>



Vers 18h10, un samedi en dehors des périodes de production, un feu se déclare sur une cuve de traitement des métaux dans une usine de traitement de surface. L'incendie se propage à 2 cuves annexes et sur une partie du système d'aspiration. La détection de chaleur dans la gaine déclenche le système d'arrosage automatique par sprinkler et transmet l'alerte à la personne d'astreinte. Celle-ci appelle les pompiers et termine l'extinction du sinistre avant l'arrivée des pompiers. En raison d'une légère intoxication, elle est prise en charge par les secours. Le mélange d'effluents contenus dans les baigns (trisdihydrogénophosphate de chrome, acide citrique et zinc) et d'eaux d'extinction est confiné dans les caniveaux, pompé et traité par la station d'épuration du site.

La cause de l'incendie est un défaut du contacteur électrique du système de chauffe du bain du fixateur. L'opérateur a arrêté la chauffe avant de partir mais la résistance a continué de chauffer. Le produit à l'intérieur du bain s'est évaporé entraînant une surchauffe de la résistance qui a fait fondre le plastique et engendrée le feu dans la gaine d'aspiration.

Accident

Rejet de cyanure provenant d'une usine de traitement de surface

N° 51082 - 26/07/2017 - FRANCE - 39 - VILLETTE-LES-ARBOIS .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51082/>



Une pollution de la CUISANCE sur 10 km entraîne une forte mortalité piscicole. Un rejet

de cyanure provenant d'une usine de traitement de surface est suspecté d'être à l'origine de cette pollution. D'après la presse un ou deux épisodes annuels de pollution de la rivière est signalé par la société de pêche mais aucun lien n'est actuellement établi. L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) réalise des analyses pour rechercher l'origine de la pollution. Les premiers résultats orientent vers l'exploitant. Des mesures effectuées un mois plus tard par l'AFB dans un regard en sortie d'usine révèlent une concentration en cyanure de 22 061 µg/l pour une valeur limite de 50 µg/l. Les bains cyanurés exploités sont censés fonctionner en circuit fermé avec un système de filtration par résine échangeuses d'ions et une évacuation des bains usés pour traitement à l'extérieur du site. Aucun rejet au milieu naturel n'est autorisé. L'inspection des installations classées constate plusieurs non conformités sur le site et notamment :

- l'absence de consignes d'exploitation afférentes à l'activité de la filière cyanurée ;
- l'absence de formation du personnel sur la conduite des installations de cette filière ;
- l'absence de procédures en cas de dysfonctionnement du dispositif de résines échangeuses d'ions.

Un arrêté préfectoral prescrit à l'exploitant de :

- rechercher la cause du rejet ;
- contrôler l'état des réseaux de collecte des eaux du site ;
- réaliser une surveillance de la qualité des eaux de la CUISANCE en amont et en aval du point de rejet du site ;
- vérifier par sondage le respect des consignes de sécurité et d'exploitation de la filière cyanurée ;
- vérifier l'état des installations avant les phases d'arrêt et redémarrage et de consigner les résultats de ces contrôles.

Compte tenu d'un risque ne pouvant être exclu d'entraînement de cyanure en cas de défaut de rinçage, l'exploitant prévoit de faire passer tous ses bains présentant un risque de présence de cyanure par un système de décyanuration.

Accident

Incendie dans une usine de traitement de surface à l'arrêt

N° 50220 - 21/04/2017 - FRANCE - 76 - DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50220/>

Vers 15 h, un feu se déclare dans une usine de traitement de surface en cessation d'activité. Le site n'est plus en activité depuis 3 ans. L'exploitant étant défaillant, il est représenté par un liquidateur judiciaire. Des stockages de produits chimiques et des bains de traitement de surface sont encore stockés sur site. Lors de l'incendie, quelques litres de ces produits se déversent dans le bâtiment sans rejet au milieu naturel. Le feu est détecté par le maire qui prévient le propriétaire du site.

L'incendie serait dû à la chute d'un équipement d'éclairage, du fait de la détérioration de la structure du bâtiment. L'installation industrielle n'est toujours pas mise en sécurité. Les travaux ont été suspendus, suite à l'opposition de l'organisme de garantie des salaires en cas de liquidation judiciaire.

Compte tenu de l'impécuniosité de l'exploitant, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est sollicitée pour évacuer les produits chimiques restant sur le site.

Accident

Dépassement des valeurs limites de rejet dans les eaux résiduaires

N° 49075 - 04/08/2016 - FRANCE - 974 - LE TAMPON .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49075/>



Une dérive des valeurs limites de rejet des eaux résiduaires est observée sur un site de traitement de surface, par le service d'inspection.

L'exploitant s'aperçoit qu'un des produits utilisés pour le traitement de ses eaux résiduaires n'est pas le bon produit. Le fournisseur a livré de l'hypochlorite de sodium à la place du chlorure de sodium. L'étiquetage était correct. Aucun contrôle n'avait été réalisé à la réception du produit.

Accident

Incendie sur une bouteille de gaz dans une cabine de peinture

N° 47331 - 02/11/2015 - FRANCE - 71 - LE CREUSOT .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47331/>



Vers 10 h, un feu se déclare sur une bouteille de gaz dans la cabine de peinture d'une entreprise de traitement de surface. La bouteille est équipée d'un dispositif de chauffage d'appoint. Le propriétaire alerte les secours. Les flammes montent à 1,50 m de haut. La rue devant le bâtiment est interdite à la circulation le temps de l'intervention. Les pompiers maîtrisent rapidement l'incendie.

La cabine subit des dégâts, mais l'activité de l'entreprise n'est pas affectée. L'exploitant a respiré un peu de gaz et a quelques cheveux brûlés.

Un joint abîmé serait à l'origine du sinistre.

Accident

Encastrement sous un pont d'un camion transportant peintures et solvants

N° 47265 - 14/10/2015 - FRANCE - 59 - LOON-PLAGE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47265/>



Vers 9h30, un camion transportant des solvants, de la peinture, du matériel de sablage et des jerricans de gazole s'encastre sous un pont. Le conducteur et le passager sont légèrement blessés. Des fuites de peinture et d'hydrocarbure sont constatées. Une pompe de relevage est coupée pour limiter l'épandage dans le réseau. La remorque est déchargée. La circulation est coupée le temps de l'évacuation du camion et du nettoyage de la chaussée.

Accident

Explosion dans une usine de revêtement pour pipeline

N° 47127 - 04/09/2015 - FRANCE - 59 - GRAVELINES .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47127/>



Dans une usine de revêtement pour pipeline soumise à déclaration, une double explosion se produit vers 11h10 au niveau d'une tuyauterie de propane. Des travaux de soudage afin de réparer une fuite détectée la veille ont été réalisés 30 min avant la détonation. Plus de 60 personnes sont évacuées dont 8 transportées à l'hôpital pour troubles auditifs. Une nouvelle fuite est détectée au niveau de la cuve de 5 000 l alimentant le réseau. La situation est considérée comme maîtrisée vers 16h30. Le site est de nouveau accessible.

Sur place, l'inspection des installations classées constate les dégâts matériels : ruptures de brides, vannes et bouchons, endommagement de bardage... Un arrêté de mesures d'urgence est ainsi soumis au Préfet afin d/de :

- suspendre l'activité du site
- établir un rapport sur l'accident (causes, nature et extension des conséquences, mesures à mettre oeuvre pour la remise en service et éviter un accident analogue)
- subordonner le redémarrage du site à la transmission d'éléments probants sur le bon fonctionnement des installations.

Accident

Incendie d'une usine de traitement de surface

N° 46101 - 05/01/2015 - FRANCE - 89 - APPOIGNY .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46101/>



Vers 5 h, un feu se déclare dans un atelier de peinture d'une usine de traitement de surface. Les pompiers éteignent le foyer principal à 8h45. Ils déplacent 5 m³ de solvants et peintures vers un lieu sûr. L'extinction des foyers résiduels se poursuit jusqu'à 18 h. Un pompier est légèrement intoxiqué. 17 employés sont en chômage technique. Les eaux d'extinction sont contenues dans le bassin prévu à cet effet. Le bâtiment peinture est complètement détruit. La structure métallique de l'atelier de traitement de surface a travaillé sous l'effet de la chaleur générée par l'incendie du bâtiment voisin. Elle devra être reconstruite en totalité. Le coût total des travaux et de remplacement du matériel s'élève à 2 millions d'EUR. L'activité décapage reprend 4 jours après l'incendie.

L'incendie serait d'origine criminelle. Quatre départs de feu ont été mis en évidence par les experts.

L'exploitant prévoit d'installer une alarme incendie et des caméras de vidéosurveillance. Il prévoit également la réalisation d'exercices incendie par son personnel.

Accident

Explosion puis feu d'un aspirateur à poussières métallique

N° 45970 - 14/11/2014 - FRANCE - 59 - GRANDE-SYNTHE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45970/>



Vers 0h50, dans une usine de travail mécanique des métaux, une explosion sur un aspirateur fixe ATEX se produit alors qu'un employé vidange manuellement une trémie en

aspirant les poussières métalliques de ferrotitane. Celle-ci génère un feu sur la ligne de production. Les employés évacuent le bâtiment après avoir ouvert les dômes de désenfumage. Ils préviennent les pompiers. Ces derniers éteignent l'incendie avec 8 extincteurs du site. Un des employés, brûlé au poignet, est transporté à l'hôpital.

La production est stoppée et 5 salariés sont en chômage technique. L'explosion pourrait être due à une concentration trop importante en poussières et/ou à l'aspiration d'un corps étranger. L'explosion, qui a eu lieu dans l'aspirateur, aurait généré une flamme au niveau de la buse d'aspiration. La dernière opération de maintenance sur ces aspirateurs remontait à moins de 2 mois.

Suite à l'accident, l'exploitant prévoit de remettre à niveau son parc d'aspirateurs et de modifier leur emplacement avec un meilleur cloisonnement. La fréquence de nettoyage des lignes de production et des zones difficiles d'accès est augmentée afin d'éviter une accumulation trop importante de poussières. Une réflexion est en cours sur de nouvelles consignes d'utilisation de l'aspirateur : augmentation de la fréquence de vidange de l'aspirateur, suppression de son utilisation pour certaines productions. La trémie sera remplacée par une trémie permettant une vidange manuelle (sans l'aide d'un aspirateur).

Accident

Feu dans une usine de traitement de surface.

N° 45792 - 01/10/2014 - FRANCE - 45 - ESCRENNES .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45792/>



Dans une usine de traitement de surface, un raccord sur le vérin d'une pelle à matras cède à 14h30 lors d'une opération de démattage d'un bain de zinc. L'huile hydraulique utilisée comme lubrifiant du vérin se répand dans le bain à 450 °C provoquant un incendie. Les opérateurs éteignent les flammes avec des extincteurs. Sur place à 14h55, les pompiers ventilent le bâtiment et transportent à l'hôpital 2 employés intoxiqués par les fumées. Ils sécurisent ensuite la zone le temps que les opérateurs retirent la pelle à matras qui déverse son lubrifiant et génère un nouvel incendie à chaque mouvement. Le bain de zinc est redémarré en fin d'après-midi.

L'exploitant réfléchit à une solution technique permettant de faire fonctionner la pelle à matras sans fluide hydraulique. Une solution de protection respiratoire est également étudiée afin d'éviter les intoxications lors des interventions d'extinction.

Accident

Feu dans une usine de traitement des métaux.

N° 45307 - 22/05/2014 - FRANCE - 25 - GENEUILLE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45307/>



Un feu se déclare vers 13h50 dans un atelier d'une usine de traitement de surface abritant des bains d'acide sulfurique, de chrome VI et de nickel. Les employés évacuent le site et les fluides sont coupés. Les pompiers transportent à l'hôpital 2 employés intoxiqués par les fumées.

Durant l'extinction, un surpresseur alimentant encore une cuve en eau provoque le débordement de la rétention de 10 m³. Les pompiers installent du matériel absorbant au

niveau des égouts et d'un ruisseau se jetant dans l'OGNON. Le surpresseur est coupé permettant ainsi la vidange de la rétention. Les pompiers éteignent l'incendie vers 17h20.

Le matériel absorbant est récupéré le lendemain et traité sur place. La production de l'usine n'est pas impactée.

Accident

Incendie dans une entreprise de traitement de surface.

N° 44240 - 26/08/2013 - FRANCE - 80 - NIBAS .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44240/>



Un feu se déclare vers 21h30 dans un bac de nickelage de 300 l d'une entreprise de traitement de surface. L'exploitant, alerté par la détection incendie du site, se rend sur les lieux et maîtrise le sinistre avant l'arrivée des secours publics. Les pompiers pompent un écoulement au sol et colmatent une fuite sur le bac. Les contrôles de toxicité dans l'air effectués avec des tubes réactifs colorimétriques sont négatifs. La cuve est détruite et un bac voisin est endommagé ; 10 employés sont en chômage technique. Une défaillance du système de régulation de la température du bain est à l'origine de l'incendie.

Accident

Fuite d'une solution de cyanure de sodium dans une usine de traitement de surface.

N° 44534 - 25/02/2013 - JAPON - 00 - HANAMAKI .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44534/>



Une fuite de 5 t d'une solution de cyanure de sodium se produit dans une usine de traitement de surface durant des travaux de déneigement après que le conducteur d'un chasse-neige ait accroché une vanne d'un réservoir avec son engin en fonctionnement. La majeure partie de la substance chimique déversée est absorbée par la neige recouvrant le site qui est ensuite récupérée. Aucun impact sur l'environnement notamment sur la rivière voisine n'est signalé.

Accident

Feu sur un site de traitement et de revêtement des métaux

N° 60158 - 12/01/2023 - FRANCE - 38 - SEYSSINET-PARISSET .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60158/>



Vers 15h10, un feu se déclare dans un local technique d'un entrepôt de 600 m² au sein d'une entreprise spécialisée dans le nettoyage industriel de pièces métalliques. L'alerte est donnée par le personnel. Un panache de fumée noire se dégage. Les premières reconnaissances effectuées par les pompiers mettent en évidence un feu sur une mezzanine de 57 m² comprenant un laveur de gaz, la centrale de traitement de l'air, 2 cuves vides de polypropylène, 1 cuve de 150 l d'acide fluoroborique (HBF₄) et 1 cuve de 150 l de peroxyde d'hydrogène (H₂O₂). L'installation est mise en sécurité et 380 personnes

sont évacuées dont 30 salariés de l'entreprise et 350 d'une entreprise voisine. Les trappes de désenfumage sont ouvertes. En raison d'un nombre important de produits chimiques exposés au feu et risquant d'être mélangés entre eux, une cartographie des produits est réalisée. Trois lances sont nécessaires pour éviter une propagation au bâtiment adjacent et maîtriser l'incendie. L'électricité et le gaz sont coupés au niveau du site. À 17h17, les secours sont maîtres du feu. Les foyers résiduels sont éteints à l'aide d'une lance à mousse. Les structures de la mezzanine et du plafond sont instables et menacent de s'effondrer. Les eaux de ruissellement sont contenues dans la rétention du site. Le retour des personnes évacuées des sites voisins est autorisé. Un gardiennage privé est mis en place pour la nuit après vérification de l'absence de points chauds à la caméra thermique vers 21h45. Les eaux d'extinction sont éliminées dans une filière de traitement des déchets dangereux ainsi que les eaux pluviales qui se sont infiltrées par la toiture dégradée et qui ont été récupérées dans les rétentions.

400 m² de bâtiments ont été détruits sur un total de 600 m². 38 personnes sont placées en chômage technique pour une durée indéterminée.

Aucune opération n'était en cours au moment du sinistre, ni aucune présence humaine. La cause de l'incendie pourrait être un défaut électrique. Les installations électriques avaient été contrôlées moins de 3 mois avant le sinistre et seules 2 observations mineures avaient été relevées.

Accident

Incendie d'une trempe à huile dans une entreprise de traitement de surfaces

N° 58934 - 23/04/2022 - FRANCE - 42 - LE CHAMBON-FEUGEROLLES .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58934/>



Vers 8h30, un feu se déclare dans une trempe à huile, au sortir d'un four électrique, dans un bâtiment de 1 500 m² d'une entreprise de traitements thermiques. C'est au moment où la charge est descendue dans le bac à huile que le chef d'équipe aperçoit une fumée blanche, puis entend une détonation, et voit un départ d'incendie. Pendant ce temps la cellule de chauffe effectue son transfert vers sa position initiale. Le chef d'équipe donne l'alerte aux personnes présentes et au secours. Le méthanol, le gaz naturel sont fermés et la coupure électrique générale de l'atelier est activée. Il utilise en vain l'extincteur poudre 50 Kg. Le bâtiment contient une cuve de 4 000 l d'huile, une bouteille de propane et une bouteille d'ammoniac sont à proximité. A leur arrivée sur le site 15 min plus tard, les pompiers mettent en place une lance à mousse en attaque directe et 2 lances en protection des locaux administratifs. L'incendie se propage à 100 m² de toiture. Vers 9h30, le foyer principal est éteint et l'installation est refroidie. Une légère irisation en amont est observée dans l'ONDAINE malgré l'obturation des réseaux d'eaux pluviales par le personnel. Les secours décident de ne pas mettre en place de barrage de rétention dans l'ONDAINE. Vers 15h40, l'opération est terminée.

Le four et ses équipements ainsi que 100 m² de toiture en amiante sont détruits. L'installation électrique est en grande partie impactée. La machine à laver les pièces est hors d'usage. Un transpalette électrique utilisé pour le chargement / déchargement des charges est presque entièrement brûlé. Les circuits d'alimentation des fluides sont hors d'usage. Les pièces appartenant aux clients sont hors d'usage et ou inutilisables depuis (rouille). Les systèmes d'aspiration, le système de pesage des pièces et de lavage des fumées, la machine de mesure de dureté, la machine à tronçonner les échantillons sont hors d'usage.

Le retour partiel et final des analyses d'eaux d'extinction montre que celles-ci ne contiennent pas d'amiante.

L'origine du sinistre reste, à ce jour, inconnue.

Accident

Incendie sur un site de traitement et revêtement des métaux

N° 57344 - 12/04/2021 - FRANCE - 36 - MONTIERCHAUME .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57344/>



Vers 10 h, un feu se déclare au sein d'un local de nettoyage de pièces et de peintures d'un site de traitement et revêtement des métaux. Plusieurs produits chimiques présents dans la zone sont brûlés. Les 28 membres du personnel sont évacués. Le feu est circonscrit vers midi en ayant atteint 100 m² de surface. Les baignoires de traitement de surface se situant dans l'atelier à proximité sont pollués. Un pompage est réalisé par une entreprise agréée. Les déchets solides (bois, plastique, aluminium et acier) sont gérés par une entreprise spécialisée.

A l'origine, un peintre a posé le malaxeur qu'il venait d'utiliser dans une laveuse fonctionnant au solvant, déclenchant le départ de feu. La chaleur a fait fondre l'arrivée d'air comprimé, ce qui a attisé le feu.

Accident

Dégagement d'acide nitrique dans une entreprise de traitement de surface

N° 56629 - 22/01/2021 - FRANCE - 74 - BONNEVILLE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56629/>



Vers 10h30, lors du déniquelage dans un bac de 1 200 l d'acide nitrique, un dégagement de cet acide nitrique se produit dans une entreprise de traitement de surface. L'exploitant retire la charge du bac, puis le plonge dans le bain de rinçage à l'eau de 1 200 l situé à proximité pour stopper la réaction exothermique et arrêter les émissions de vapeurs d'acide. L'ensemble du personnel est évacué à l'extérieur du bâtiment et l'exploitant appelle les pompiers. Deux employés, victimes de brûlures et d'inhalation des vapeurs acides sont transportés à l'hôpital. Les portes du bâtiment industriel ainsi que les trappes de désenfumage sont ouvertes afin d'évacuer les vapeurs, provoquant un panache de vapeurs nitreuses de couleur jaune / orange à l'extérieur du site et visible pendant quelques minutes.

L'exploitant estime à 300 l la quantité d'acide nitrique perdu lors de l'incident : 250 l dans la rétention du bâtiment et 50 l à l'atmosphère.

Le déniquelage de pièces à retoucher est une opération effectuée 2-3 fois par an et qui utilise une cuve en acier inoxydable contenant 1 200 l d'acide nitrique (HNO₃) concentré à 65 % et à température ambiante. Un dispositif de refroidissement constitué d'un serpentin d'eau est installé en périphérie. Les pièces à retoucher sont accrochées à un cadre que l'on trempe dans le bain d'acide pendant 2 h, puis rincées. L'opération est réalisée automatiquement avec un pilotage par robot, mais il est possible de désactiver ce pilotage pour effectuer ponctuellement des interventions manuelles. Une charge de 8 500 pièces a été trempée dans un bain d'acide à 14 °C vers 7h30. Afin de vérifier le bon état

d'avancement du dénichelage, l'exploitant a retiré manuellement la charge pour prélever quelques pièces et procéder à leur contrôle, puis a replongé la charge dans la cuve d'acide. La température du bain s'est brusquement élevée à 70 °C en l'espace de 2 min avec un fort dégagement de vapeurs nitreuses. En première hypothèse, l'emballement de réaction serait dû à l'échauffement de l'acide au contact de l'air lorsque la charge a été sortie. Il a ensuite réchauffé le bain lorsque la charge a été replongée dans la cuve avec l'emballement de la réaction d'activation.

L'exploitant prévoit de mettre en place une rétention spécifique en acier inoxydable pour la cuve d'acide nitrique. Le bain d'acide sera équipé d'une sonde de température qui déclenchera l'ouverture d'une vanne de vidange du bain d'acide vers la rétention lorsque la température atteindra 22 / 25 °C, afin d'arrêter le départ éventuel d'une réaction exothermique.

Accident

Incendie d'un bâtiment de traitement de surface.

N° 43242 - 03/01/2013 - FRANCE - 95 - SERAINCOURT .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43242/>



Un feu émettant une épaisse fumée noire est découvert vers 13h15 dans un des bâtiments d'une entreprise de traitement de surface par un employé à son retour de pause déjeuner. Une pièce est en phase de nickelage depuis 13 h, une seconde est en cours de déchromage dans un bain de soude. Le salarié ne parvenant pas à maîtriser le sinistre avec des extincteurs donne l'alerte et interrompt l'alimentation en gaz de l'établissement ainsi que l'alimentation électrique du bâtiment. Les pompiers arrivés vers 13h30 éteignent l'incendie en 2 h. Une entreprise spécialisée pompe le jour même et la semaine suivante les 240 m³ d'eaux d'extinction confinés sur le site. Une dizaine de m³ s'étant écoulée sur un talus en bord de chaussée durant l'incendie, 30 m³ de terre sont excavés le lendemain et entreposés en attente d'analyses. Aucune pollution du ru voisin n'est signalée. Le bâtiment est détruit. Les dommages matériels sont estimés à 5 Meuros et les pertes de production à 1 Meuros. Une défaillance d'un redresseur électrique de 7,5 kA connecté au bain de nickel serait à l'origine de l'incendie.

Accident

Incendie d'une voiture hybride sur un site de traitement de surface

N° 61449 - 02/10/2023 - FRANCE - 77 - FERRIERES-EN-BRIE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/61449/>

Vers 13h30, de la fumée apparaît sous la carrosserie d'une voiture hybride en cours de rechargement sur le parking d'un site de traitement de surface. Le personnel de maintenance sectionne immédiatement la borne de rechargement et débranche les câbles de rechargement du véhicule. Par mesure de précaution, le personnel est évacué et les pompiers sont appelés. Des flammes apparaissent au niveau des batteries du véhicule hybride et se propagent au véhicule, ainsi qu'à une voiture garée à côté. Les pompiers éteignent l'incendie vers 16h30. La voiture hybride est isolée dans un coin du parking et une entreprise de dépannage évacue le second véhicule incendié vers 18 h après une expertise du constructeur. Un gardiennage de sécurité est mis en place. Vers 20 h, le feu reprend sur le véhicule hybride et les pompiers sont de nouveau appelés. Ils décident de laisser brûler le véhicule. L'événement se termine vers 22h30.

Le jour de l'événement, des fumées (contenant potentiellement des gaz HF émis par les batteries) se sont introduites dans l'atelier de production de l'usine engendrant une interdiction d'accéder aux locaux pour les salariés. Accompagnés par les pompiers, ces salariés récupèrent leurs effets personnels pour rentrer chez eux vers 17h30.

Accident

Feu de chemin de câble sur un site de traitement de surface des métaux

N° 58360 - 15/12/2021 - FRANCE - 53 - CONGRIER .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58360/>

Vers 14h10, un feu se déclare sur un chemin de câble de 2 m dans un bâtiment de 5 000 m² de l'installation de poudrage d'un site de traitement et de revêtement des métaux. Les employés sont évacués et les pompiers sont appelés. Le feu s'éteint par coupure des énergies avant l'arrivée des secours.

L'installation de poudrage est coupée pendant 36 h. Le chômage technique impacte 33 personnes.

Un néon défectueux, en hauteur sur la charpente, a provoqué un court-circuit et le matériau de protection du chemin de câble collé juste à côté a pris feu.

L'exploitant met en place les actions suivantes :

- suppression des néons en hauteur car ils ne sont plus utiles depuis le rajout d'une ligne intermédiaire de néons ;
 - sécurisation des néons existants ou remplacement si nécessaire (conformité ATEX).
-

Accident

Incendie dans le filtre d'une machine de grenailage

N° 57109 - 23/07/2020 - FRANCE - 72 - DOLLON .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57109/>



A 6h45, un feu se déclare dans le filtre d'une grenailleuse dans une usine de traitement et revêtement des métaux. L'alarme se met en marche. Le personnel sur place déclenche les extincteurs du système d'extinction de la machine et fait évacuer le site. Arrivés à 7h10, les pompiers constatent la bonne maîtrise du sinistre avant de quitter les lieux à 9h45.

A la suite d'une exposition aux fumées, les 3 employés qui ont éteint l'incendie sont transportés à l'hôpital pour contrôle. Ils en ressortent dans la journée. Les dommages matériels et pertes d'exploitation sont estimés à 9 500 EUR.

Accident

Incendie dans une entreprise de traitement de surface

N° 57827 - 01/05/2020 - FRANCE - 01 - SAINT-PAUL-DE-VARAX .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57827/>

Vers 10 h, lors du confinement de l'épidémie de Covid19, un passant constate que de la fumée sort des bardages d'une usine spécialisée dans le traitement de surface acier. Les

pompiers éteignent l'incendie à l'aide d'un extincteur. Les eaux d'extinction ont été confinées dans les dispositifs de rétention du site. D'après l'exploitant, il n'y a pas de conséquence environnementale.

Une défaillance électrique sur une pompe, au-dessus d'une cuve de soude, serait à l'origine des fumées.

Un nouvel incendie sur une armoire électrique se produit en août 2021 (ARIA 57826).

Accident

Fuite d'acide nitrique dans une entreprise de traitement de surface

N° 51237 - 12/03/2018 - FRANCE - 74 - BONNEVILLE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51237/>



Peu avant midi, une fuite est constatée sur une cuve de 1 200 l d'acide nitrique dans une entreprise de traitement de surface. L'acide se déverse dans la rétention située sous la chaîne de traitement. Les pompiers confinent 17 employés.

L'étanchéité de la cuve est en cause.

Accident

Dégagement gazeux dans une usine de traitement de surface

N° 51098 - 12/02/2018 - FRANCE - 52 - SAINT-DIZIER .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51098/>



Vers 21 h, un dégagement gazeux se produit lors du mélange de bisulfite de soude et d'eau dans un bac de traitement de surface. Incommodés par le gaz irritant, 5 employés sont transportés à l'hôpital. Les locaux sont ventilés. Le dégagement est la conséquence d'un mélange mal dosé.

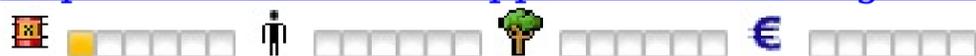
Accident

Incendie d'une usine de traitement de surface

N° 49171 - 20/01/2017 - FRANCE - 63 - AUBIERE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49171/>



Vers 3h15, un feu se déclare dans un local contenant des cartons avant de se propager à l'atelier d'une usine de traitement de surface de 1 500 m². L'incendie couvre 500 m² de l'atelier de 1500 m². Plusieurs stockages de produits chimiques sont impactés par l'incendie : 1 500 l d'acide chromique, 1 500 l d'acide sulfurique et 3 500 l de potassium. Les pompiers rencontrent des difficultés pour atteindre la zone sinistrée. Ils maîtrisent l'incendie vers 9h30 à l'aide de 3 lances. Les eaux d'extinction mélangées aux produits chimiques se déversent dans le réseau d'eaux pluviales. Les pompiers installent un barrage et diluent à l'eau les effluents acides rejetés dans le réseau. Une société spécialisée récupère 150 m³ d'eaux usées pour les retraiter. Les secours terminent l'extinction le lendemain vers 8h30 après avoir réalisé 2 tapis de mousse dans les décombres.

La moitié du bâtiment est détruite, 17 employés sont en chômage technique. Le gestionnaire de la station d'épuration communale en aval est averti et des prélèvements dans la rivière sont réalisés.

Un acte criminel est suspecté, des traces d'effraction ayant été relevées sur une des portes.

Accident

Incendie généralisé d'une usine de traitement de surface

N° 48942 - 13/12/2016 - FRANCE - 14 - Verson .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48942/>

La nuit, un incendie se déclare dans une usine de traitement de surface. Le directeur est alerté par la télésurveillance associée à la détection incendie du site. Les pompiers sont déjà sur place. L'incendie se généralise à tout le bâtiment. Le toit est en partie effondré. Le stockage de produits chimiques, à l'extérieur des bâtiments dans un conteneur coupe-feu, est intact. Les volumes importants de rétention permettent de confiner les eaux d'extinction.

Les images de vidéosurveillance de l'installation, récupérées par le directeur du site en arrivant sur les lieux, montrent une explosion d'un thermoplongeur de la chaîne de passivation, à l'origine de l'incendie. La veille de l'accident un électricien qualifié devait remplacer la fiche d'une prise d'un thermoplongeur servant à chauffer un bain de rinçage de la chaîne de passivation. Le bain avait été vidé à cette occasion. Le technicien devait couper l'alimentation du thermoplongeur en disjonctant l'installation une fois les vérifications de bon fonctionnement terminées. Il aurait coupé par erreur le thermoplongeur d'un autre bain. Celui du bac vide est resté alimenté, provoquant sa surchauffe puis son explosion.

Accident

Fuite de produit dans une usine de traitement de surface désaffectée

N° 48070 - 24/05/2016 - FRANCE - 59 - ROUBAIX .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48070/>

Dans une usine de traitement de surface désaffectée, une fuite est constatée vers 9h15 sur une cuve de 1 m³ contenant un produit de couleur jaunâtre. Le produit s'écoule sur le trottoir et dans les égouts. Les pompiers mettent en place de l'absorbant. Ils reconditionnent la cuve fuyarde. Les services municipaux nettoient la chaussée.

Accident

Pollution des sols par des composés cyanurés

N° 47915 - 18/04/2016 - FRANCE - 80 - FEUQUIERES-EN-VIMEU .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47915/>



A la suite de plusieurs épisodes de pollution des eaux usées, le parquet ouvre une enquête pour rechercher la source de ces pollutions. A ce titre, une perquisition est effectuée sur un site industriel de traitement de surface. Des analyses d'échantillons de terre, prélevés dans un champ à l'arrière de l'entreprise, révèlent la présence de produits toxiques. Lors

d'investigations complémentaires au domicile du gérant, les gendarmes découvrent la présence de 170 bidons de composés cyanurés, 6 t de déchets hautement toxiques, dissimulés sous la terrasse.

Accident

Rejet d'eau blanche dans le réseau d'eau pluviale

N° 60349 - 05/02/2016 - FRANCE - 37 - MONTLOUIS-SUR-LOIRE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60349/>



Une coloration de l'eau et d'importants dépôts de couleur blanchâtre sur les végétaux et le long des accotements sont constatés dans le bassin d'orage situé en aval d'un site de traitement et de revêtement des métaux. Les eaux du bassin et du réseau sont pompées et nettoyées.

L'origine de cette pollution est une évacuation anormale et accidentelle d'hydroxyde d'aluminium de la station d'épuration de l'établissement. Du fait d'un dysfonctionnement de la pompe qui alimente le filtre presse de la station, en sortie du décanteur, ce dernier s'est engorgé de floques d'hydroxyde d'aluminium. La surverse du décanteur, qui est normalement de l'eau claire, a fini par relâcher l'hydroxyde d'aluminium en suspension directement en sortie de station vers le bassin d'orage.

L'exploitant remet en état sa station d'épuration.

Accident

Pollution aquatique provenant d'une usine de traitement de surface en liquidation.

N° 46218 - 31/01/2015 - FRANCE - 57 - MERTEN .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46218/>



Le GROSSBACH est pollué par un rejet provenant d'une usine de traitement de surface en liquidation judiciaire. Une faible irisation est visible en surface. Les secours installent des barrages anti-pollution. Les pompiers et la gendarmerie réalisent des prélèvements.

L'inspecteur des installations classées identifie une canalisation évacuant des eaux à faible débit et présentant des irisations en provenance du site industriel. L'origine du rejet ne peut être clairement identifiée compte-tenu de l'imprécision des plans des réseaux. Des investigations complémentaires par caméra sont en cours afin de pouvoir assurer la mise en sécurité du site dans le cadre de la cessation d'activité.

Accident

Fuite de produit dangereux

N° 45374 - 16/06/2014 - FRANCE - 25 - MAMIROLLE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45374/>



Vers 19 h, en raison d'une trappe mal fermée sur une cuve de perchloroéthylène, 150 l de produit se déversent dans un bac de rétention d'une machine de traitement de surface dans une usine de traitement des métaux. Deux employés sont incommodés par les vapeurs irritantes, l'un d'eux est transporté à l'hôpital. Le personnel, sous scaphandre, récupère le produit dans la cuvette de rétention de l'entreprise et conditionne celui-ci dans un fût étanche. Les secours ventilent les locaux.

Accident

Feu de copeaux de titane

N° 43330 - 15/01/2013 - FRANCE - 86 - DANGE-SAINT-ROMAIN .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43330/>

Dans une entreprise de découpe de pièces métalliques, un feu de copeaux de titane se déclare vers 8h30 dans une caisse en bois d'une machine de sciage à la suite de la projection d'étincelles lors de la découpe de squelettes d'acier sur un poste de travail voisin. Le personnel utilise un extincteur à eau inadapté pour ce type de sinistre. La caisse de copeaux est alors sortie de l'atelier, mise en sécurité à l'extérieur puis le feu est éteint avec du sable. Ce dernier est éliminé comme déchet par une entreprise spécialisée. Selon l'exploitant, la méconnaissance des risques d'inflammation des copeaux de titane et l'emplacement de la caisse (ouverte) trop proche de l'autre poste de travail, sont à l'origine de l'incendie. La caisse est remplacée par une caisse en matériau composite munie d'un couvercle maintenu fermé hors utilisation. Les extincteurs à eau sont également remplacés.

Accident

Incendie dans une entreprise de traitement de métaux

N° 60755 - 13/06/2023 - FRANCE - 79 - NIORT .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60755/>



Vers 2h30, un feu se déclare dans un bâtiment de stockage de produits chimiques de 3 000 m² dans un établissement de traitement de surface. L'alarme incendie se déclenche avec report au technicien de maintenance qui arrive sur site une heure plus tard, les pompiers sont déjà sur place. Le feu est contenu à l'intérieur de la structure métallique. Trois cuves de produit se trouvent à l'arrière du bâtiment :

- une cuve de 20 m³ de sel métallique ;
- une cuve de 35 m³ contenant de l'eau, de la soude à 30 % et du chlorure d'hydrogène à 30 % ;
- une cuve de 20 m³ d'ammoniaque percée.

Les pompiers éteignent le feu à l'aide de 3 lances à incendie et un cordon de déviation est installé le temps de l'intervention (6h30). Les secours consultent l'exploitant pour l'identification de la nature et la quantité des produits chimiques stockés. Les lances sont manoeuvrées par intermittence afin de limiter la saturation de la rétention du site. À 9 h, l'incendie est déclaré éteint. L'électricité est remise dans la partie administrative pour permettre la récupération des données et les fiches de sécurité des produits. Les eaux d'extinction, 200 m³, sont retenues sur l'établissement. Cependant, et malgré un merlon de sable mis en place par les pompiers, 2 m³ de produits inertes rouge et vert se répandent dans le réseau d'eaux pluviales. Le service assainissement de la communauté de communes réalise des contrôles dont les résultats ne montrent pas d'impact. L'incendie génère un

panache de fumées. Les mesures de toxicité sont réalisées par les secours et les relevés ne montrent pas d'incidence sur la qualité d'air. La préfecture publie 2 communiqués de presse pour informer les riverains. Les sols souillés par les eaux d'incendie sont excavés par une société prestataire (50 à 60 m³).

L'incendie a détruit le bâtiment industriel et la toiture s'est effondrée. Les 25-30 salariés sont en chômage technique.

Au moment de l'incendie, le site était fermé et à l'arrêt. Une ronde avait été réalisée la veille à 18 h par les chefs d'équipe lors de la fermeture du site qui avait été avancée à cause de fortes chaleurs.

Accident

Incendie d'une usine de traitement de surface

N° 50330 - 04/09/2017 - FRANCE - 46 - FIGEAC .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50330/>



Vers 0h20, un feu se déclare dans un bâtiment de 300 m² abritant des produits chimiques au sein d'une usine de traitement de surface. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances vers 3 h. Un pompier, légèrement blessé lors de l'intervention, est transporté à l'hôpital. L'incendie détruit les 7 cuves de l'atelier d'électroformage et leurs rétentions ainsi que les outillages et systèmes d'automatisme. La charpente en acier et en bois, la couverture et le bardage sont à refaire et les autres pièces du bâtiment sont détruites ou fortement dégradées. La combustion des cuves et tuyaux en polypropylène et la combustion des bois des planchers et plafonds des pièces voisines génèrent des émissions à l'atmosphère. L'entreprise poursuit son activité dans les autres bâtiments. Les écoulements de produits chimiques mélangés aux eaux d'extinction incendie sont collectés dans le bassin de collecte des eaux pluviales, puis traités par une entreprise extérieure. Selon la presse, le coût de ce traitement est de 50 kEUR.

L'établissement était en fonctionnement automatique sans aucun personnel présent au moment où le sinistre s'est déclaré.

Accident

Feu dans une entreprise de traitement de surface des métaux.

N° 43926 - 16/06/2013 - FRANCE - 76 - PORT-JEROME-SUR-SEINE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43926/>



Dans une entreprise de traitement de surface, un feu se déclare vers 18 h dans un bâtiment de 2 500 m² abritant des cuves de bains de sels fondus, 6 bouteilles d'ammoniac (260 kg) et 1m³ d'éthanol. Un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres. Un périmètre de sécurité de 400 m est mis en place ; 100 riverains situés sous le vent sont évacués et 500 personnes dont 100 employés d'une raffinerie voisine sont confinées. Les pompiers évacuent les bouteilles d'ammoniac et mettent en oeuvre 2 lances canons de 1 000 l/min et une lance à débit variable de 500 l/min pour maîtriser le sinistre. Une CMIC vérifie l'étanchéité de la rétention du site, activée au début du sinistre, et effectue des mesures de toxicité dans l'air ; seule une concentration de 5 ppm d'acide chlorhydrique est détectée. Le feu est circonscrit à 23h30 et 70 évacués peuvent rejoindre leur domicile.

L'incendie est éteint à 5 h avec des lances à mousse. Le lendemain, 2 entreprises spécialisées évacuent les eaux d'extinction et produits chimiques collectés dans les rétentions du site jusqu'à 20 h puis les derniers pompiers quittent le site. La police effectue une enquête.

Accident

Feu d'une étuve dans une entreprise de traitement de métaux

N° 60935 - 18/07/2023 - FRANCE - 67 - STRASBOURG .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60935/>

Vers 8h51, un feu se déclare au niveau d'une étuve servant à refroidir les solvants et les vernis dans une entreprise de traitement de métaux. L'équipement se situe dans un volume de 40 m² sur 2 m de bardage. L'alimentation électrique est coupée. Les installations sont mises en sécurité et les salariés sont évacués avant l'arrivée des pompiers. Le personnel éteint l'incendie à l'aide d'extincteurs et d'un RIA. Les secours effectuent une levée de doute sur l'absence de risque d'incendie (risque de propagation par les différentes canalisations et conduites). Ils réalisent des relevés dans le caisson : il n'y a pas de produits chimiques signalés mais des particules présentes. Les pompiers enclenchent des opérations de dégarnissage et de refroidissement du bardage. Vers 11h12, l'opération des secours est terminée. L'installation reste sous surveillance de l'exploitant.

Accident

Incendie dans un stockage d'une usine de traitement de surface

N° 58856 - 04/04/2022 - FRANCE - 31 - GRATENTOUR .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58856/>

Dans la nuit, un feu se déclare dans un bâtiment de 160 m² à usage de stockage de produits chimiques de type acide dans une usine spécialisée dans le traitement de surface. À l'arrivée des pompiers, à 1h15, le bâtiment est totalement embrasé. Ces derniers éteignent l'incendie. Une rétention est mise en place pour éviter que les produits chimiques ne se dispersent dans la nature. L'exploitant pompe les produits restants. Selon les secours, le sinistre n'a causé aucun impact atmosphérique.

Le bâtiment est entièrement détruit. Les salariés pourraient être en chômage technique.

Un acte de malveillance est suspecté.

Accident

Incendie dans une usine de traitement de surface

N° 58751 - 09/03/2022 - FRANCE - 67 - DUPPIGHEIM .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58751/>

Vers 8 h, un feu se déclare sur un bac contenant 45 l d'un mélange à base de potasse utilisé pour l'électrodéposition d'argent dans une usine spécialisée dans le traitement de surface. L'exploitant éteint l'incendie à l'aide d'un extincteur à poudre avant l'arrivée des pompiers. L'ensemble du procédé est mis à l'arrêt et les utilités coupées. Le bac est sur rétention.

Le retour à la normale se fait en 3 phases :

- pompage + conditionnement ;
- évacuation par une société spécialisée ;
- nettoyage par une entreprise privée.

L'ensemble des employés de l'entreprise est en chômage technique.

Selon l'analyse de l'exploitant, pour une raison indéterminée, la résistance d'un bain s'est enclenchée alors qu'elle n'était pas complètement immergée et que la demande de chauffe n'avait pas été commandée sur la console de commande. Le flotteur de niveau haut du liquide était bloqué en position haute depuis la veille afin de monter le bain et de forcer l'agitation du bain. La résistance a brûlé et a fait fondre les parois du bain.

Suite à ce sinistre, l'exploitant prévoit de modifier les capteurs de niveau et le positionnement des résistances chauffantes, mettre en place un système d'agitation indépendant, de limiter la programmation du montage en température d'un bain à une seule journée.

Accident

Incendie d'un bain de traitement cyanuré de métaux

N° 58410 - 28/12/2021 - FRANCE - 64 - PAU .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58410/>

Vers 0h30, à la suite d'un déclenchement des détecteurs de fumées, l'entreprise de sécurité chargée de la surveillance d'un site de traitement et de revêtement des métaux visualise, via les caméras à distance, des flammes sur une cuve vide en PVC de bain cyanuré de 1 m sur 1 m. L'alerte est donnée à l'exploitant et aux pompiers. L'incendie est éteint à 1h14 à l'aide d'un extincteur. Le réseau du site est obturé, mais des eaux s'y sont déversées. Compte tenu du risque présenté par le cyanure, les gestionnaires du réseau d'assainissement et de la station sont prévenus et des analyses sont programmées. Le dispositif est levé à 6h38. Le site est mis en sécurité. Des relevés d'acide cyanhydrique sont effectués par les secours. La valeur maximale enregistrée dans l'atelier est de 3,5 ppm (valeur limite d'exposition à court terme : 10 ppm). Aucune fumée n'est sortie du bâtiment.

L'incendie a impacté :

- 3 cuves de la chaîne cyanure : la cuve de bain cyanuré (vide après vérification) et 2 cuves de bain eau-acide ;
 - une cuve de bain contenant du chrome située à proximité. Cette cuve a été vidangée dans un GRV ;
 - le réseau d'eau déminéralisée, dont le réseau d'eau recyclée contenant du cyanure (2 %). Il est estimé que 2 m³ se sont déversés dans le réseau d'eaux usées du site qui transitent via une station interne avant de rejoindre le réseau d'assainissement de la commune et la station de traitement des eaux usées.
-

Accident

Incendie dans une usine de traitement de surface des métaux

N° 57393 - 29/05/2021 - FRANCE - 69 - GENAS .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57393/>



Vers 16 h un samedi, un incendie se déclare sur des produits chimiques placés sur

rétenction en plein air dans une usine de traitement de surface des métaux.

Trois salariés de l'entreprise ainsi que 2 artisans sont présents sur le site. Des travaux de remplacement de deux anciennes lignes de traitement de surface par une nouvelle sont en cours de réalisation par les deux artisans, extérieurs à l'entreprise. Vers 16 h, le système de vidéosurveillance bascule en anomalie suite à la coupure d'un câble électrique. Des fumées pénètrent dans le bâtiment de production par une ouverture située à proximité immédiate du lieu de l'incendie et le système d'alarme de détection de fumée à l'intérieur du bâtiment de production (où se trouvent les lignes de traitement de surface et la station de traitement interne de traitement des eaux usées) se déclenche. Une sirène retentit et un appel aux services de secours est automatiquement envoyé par le système d'alarme.

Constatant les fumées, 2 salariés se dirigent vers le point de rassemblement de l'entreprise. Le troisième salarié et les 2 artisans se dirigent à l'arrière du bâtiment où ils constatent qu'un incendie est en cours sur des bidons/fût(s) stockés contre la façade du bâtiment de production. Ils éteignent le feu en 20 min à l'aide de 7 extincteurs à poudre CO2. Les pompiers arrivent sur site 5 min plus tard et sécurisent les lieux en arrosant les supports en bois qui ont partiellement brûlé, afin d'éviter tout risque de reprise de feu. Du sable est répandu au sol, devant la rétention afin d'éviter la dispersion de la poudre des extincteurs. Les pompiers restent environ 2 heures sur le site (soit un départ vers 18h30).

Seules les fumées ont pénétré à l'intérieur du bâtiment, l'incendie ne s'y est pas propagé. D'après l'exploitant, seuls des contenants (5/6 bidons de 25 L de produits lubrifiants et un fût de 100 L de lubrifiant) ont brûlé, ainsi que du bois leur servant de support.

Les fumées intoxiquent légèrement 3 personnes. Des prélèvements de terre, d'eaux d'extinctions et de suies sont effectués.

La cause de l'incendie n'est pas identifiée. Les travaux en cours pour le remplacement des lignes n'avaient pas lieu dans cette zone.

Accident

Incendie dans une usine de traitement de surface des métaux

N° 56966 - 09/03/2021 - FRANCE - 33 - CESTAS .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56966/>



Vers 8 h, un feu se déclare dans un système d'aspiration d'une usine spécialisée dans le traitement de surface des métaux. Du fait de la présence de poudres de zinc, très inflammables, d'importants moyens sont déployés. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité dans la zone artisanale jusqu'à la fin de l'intervention des pompiers vers 14 h.

L'extinction du feu n'a pas nécessité, par les pompiers, le recours à de l'eau ; en effet, le départ de feu au niveau du système d'aspiration de l'unité de métallisation, a été rapidement maîtrisé en disposant les poudres de zinc, potentiellement incandescentes, dans un fût métallique de 200 litres en le comblant avec du ciment. Suite à cette action, l'exploitant indique avoir procédé à une surveillance de la zone de métallisation pour garantir l'absence de reprise d'un éventuel feu couvant. L'exploitant confirme l'absence de conséquence environnementale liée à ce départ de feu.

Le système d'aspiration est démonté. Un salarié, légèrement incommodé par les fumées, est transporté à l'hôpital.

Accident

Incendie dans la grenailleuse d'une entreprise de traitement de surface

N° 56797 - 04/02/2021 - FRANCE - 72 - DOLLON .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56797/>



Vers 20h20, un feu se déclare dans le dépoussiéreur d'une grenailleuse dans une entreprise de traitement et finition de surfaces métalliques. Les employés utilisent 4 extincteurs et enclenchent l'extinction au CO2. Le personnel est évacué. L'exploitant déclenche son POI. Les pompiers sont appelés. Une personne est légèrement blessée.

L'incendie est dû à un échauffement de matière.

Accident

Incendie sur un site de traitement de surface

N° 56668 - 30/01/2021 - FRANCE - 64 - ESCOUT .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56668/>



Vers 16h15 un samedi, un feu se déclare dans un bâtiment industriel d'une usine de chromage stockant 15 000 l d'acide chromique, 150 l d'acide chlorhydrique, 100 l de calden, 1 bouteille d'oxygène, 1 bouteille d'acétylène et 10 bouteilles de gaz. Un important panache de fumées se dégage. Un automobiliste contacte les services d'incendie et de secours. Les 67 résidents des habitations alentours sont évacués. L'incendie est circonscrit vers 19h30 et le foyer principal éteint vers 23h15 avec l'aide de 5 lances dont 2 sur échelle. Les pompiers auraient mis en oeuvre 240 m³ d'eau contenues sur le site. Les regards sont obturés pour contenir les eaux d'extinction chargées de produits chimiques. Dans la nuit de samedi à dimanche, les effluents contenus dans les réseaux sont pompés. Les analyses des fumées ne révèlent aucune toxicité et permettent aux évacués de réintégrer leur logement. Un dispositif de surveillance est mis en place toute la nuit afin d'éviter d'éventuelles reprises de feu. Des mesures de pH sont réalisées dans le réseau pluvial communal devant le site. Des mesures piézométriques, atmosphériques et sur les sols sont réalisées par l'exploitant à la demande de l'inspection en tant que mesures d'urgence.

L'incendie détruit 1 000 m² du bâtiment. Les 16 salariés du site sont en chômage technique.

Les deux derniers salariés du site ont quitté le site le samedi matin vers 2h30. Il n'y avait pas d'activité sur site le week-end. D'après l'exploitant, les chauffages des bains auraient été mis à l'arrêt. L'incendie s'est déclaré dans l'atelier de production au niveau des lignes de traitement de surface. Si l'enquête du BEA-RI n'a pas permis d'identifier la cause précise de l'incendie, les informations collectées ont toutefois permis d'identifier l'existence de défauts au niveau de l'installation électrique pouvant être à l'origine d'un départ de feu.

Accident

Incendie dans une entreprise de traitement de surface par peinture

N° 55595 - 06/06/2020 - FRANCE - 68 - DANNEMARIE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55595/>

Vers 8h45, un feu se déclare dans un entrepôt de stockage de peinture, polyuréthane et solvants de 1 500 m² d'une entreprise de traitement de surface par peinture. Les locaux sont inoccupés à cette heure de la journée. Des big bag d'engrais sont stockés à l'extérieur à l'arrière du bâtiment. Un important panache de fumées se dégage et des déflagrations sont entendues. L'incendie menace un bâtiment adjacent et la forêt environnante. L'alimentation en gaz est coupée. Les pompiers protègent le stockage d'engrais. L'incendie est circonscrit vers 11h30 et les dernières opérations se terminent vers 18h30. Les analyses atmosphériques menées à l'aide d'appareils portatifs ne relèvent pas de point particulier. Les eaux d'extinction sont rejetées dans le LARGUE longeant le site. Les contrôles visuels du cours d'eau et les mesures réalisées au point de rejet ne révèlent pas de mesure significative.

Accident

Incendie dans une usine de traitement de surface

N° 52127 - 28/08/2018 - FRANCE - 18 - SAINT-FLORENT-SUR-CHER .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52127/>

A 5h25, un feu se déclare dans un bâtiment de traitement de surface. Prévenus par un témoin, les pompiers interviennent. La couverture en fibrociment s'est effondrée avec suspicion d'amiante. Des bouteilles de gaz sont écartées. Un périmètre de sécurité de 500 m est établi. Les eaux d'extinction sont collectées dans les rétentions du bâtiment grâce aux merlons de sable mis en place au niveau des portes par les pompiers. Une petite partie s'évacue vers le bassin de rétention de la zone industrielle. Une société spécialisée pompe les eaux d'extinction et les produits chimiques. Les eaux sont stockées en cuves pour analyses avant élimination. L'incendie est éteint vers 9 h. Le sinistre affecte la totalité du bâtiment soit 6 000 m². L'usine est arrêtée et 17 employés sont en chômage technique pour plusieurs mois.

Accident

Pollution au chrome VI suspectée dans une usine de traitement des métaux

N° 52126 - 19/07/2018 - FRANCE - 01 - BEYNOST .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52126/>



Une pollution au chrome VI est suspectée au niveau d'une entreprise de traitement de surfaces.

Accident

Incendie de four sur une chaîne de peinture

N° 49453 - 27/03/2017 - FRANCE - 01 - BALAN .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49453/>

Vers 5h30, un feu se déclare à l'entrée du four de cuisson d'une chaîne de peinture dans une entreprise de traitement de surface de 4 000 m². A l'arrivée des pompiers, 4 salariés ont mis le site en sécurité. L'incendie est éteint avec des extincteurs et une faible quantité d'eau. L'activité de l'installation touchée est arrêtée pendant 3 jours le temps de remettre

les installations en état. Treize personnes sont en chômage technique, pour une journée au moins.

Le feu aurait démarré sur une gaine électrique.

Accident

Départ de feu dans une usine de traitement de surface

N° 46551 - 04/05/2015 - FRANCE - 25 - SELONCOURT .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46551/>



Un feu se déclare sur l'alimentation du redresseur d'un bain de décapage dans une usine de traitement de surface. Le personnel éteint l'incendie avant l'arrivée des pompiers. Deux employés sont évacués vers un hôpital suite à l'inhalation de fumées.

Accident

Feu de liquide inflammable

N° 45315 - 29/05/2014 - FRANCE - 69 - CHASSIEU .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45315/>



Un feu se déclare, vers 13 h, au niveau d'un bac d'huile minérale de 50 000 l compartimenté sur un site industriel spécialisé dans le traitement et revêtement des métaux. Les secours évacuent 10 personnes et mettent en place 3 lances à mousse pour maîtriser le sinistre et 3 lances à eau en protection sur le reste du site. Une victime, légèrement intoxiquée par les fumées, est prise en charge par les pompiers. Le chef d'établissement estime à 2 mois la remise en fonctionnement de l'atelier, 7 à 15 personnes sont en chômage technique.

Accident

Remplissage anormal d'un bassin d'une entreprise de traitement de surface en liquidation.

N° 43765 - 03/05/2013 - FRANCE - 57 - MERTEN .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43765/>

Un ancien employé d'une entreprise de traitement de surface dont la liquidation judiciaire a été récemment prononcée alerte les secours un vendredi vers 17 h après avoir constaté le remplissage anormal d'un bassin du site par un produit corrosif à pH 3 (mélange de fluorure d'ammonium et d'acide sulfurique). Les pompiers dont une CMIC, la gendarmerie, l'inspection des installations classées et le liquidateur se rendent sur les lieux. Tout risque de débordement sous quelques jours étant écarté, une société spécialisée est mandatée pour le pompage du produit la semaine suivante.

Accident

Incendie dans une usine de traitement de surface des métaux

N° 60085 - 01/01/2023 - FRANCE - 95 - GONESSE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60085/>



Vers 14 h un jour férié, un feu se déclare dans un bâtiment de stockage de 900 m² d'une usine de traitement de surface des métaux. Des riverains donnent l'alerte. Un important panache de fumée se dégage. Des détonations sont entendues. L'hôpital situé à proximité se confine en fermant les fenêtres et en réduisant la ventilation. Plusieurs routes sont coupées en raison de l'effondrement d'une partie de la chaussée dû à la rupture d'une canalisation du réseau d'eau de la défense incendie extérieure, au vu du fort débit d'eau. Les secours réalisent des ouvertures en toiture à l'aide d'une disqueuse. Ils évitent la propagation du sinistre à un bâtiment contigu à fort potentiel calorifique. L'incendie est maîtrisé vers 19 h. L'exploitant confine 200 m³ d'eaux d'extinction, volume supérieur aux 20 m³ imposés réglementairement, mais qui reste insuffisant. Des difficultés sont rencontrées pour évacuer les eaux d'extinction accumulées dans le sous-sol du bâtiment où sont stockés des produits dangereux. Après analyse, des concentrations en cyanures, chlorures, sulfates, et certains métaux (dont le CrVI) supérieures aux valeurs limites de rejet pour les eaux usées sont détectées dans l'exutoire vers le CROULT et dans les eaux stockées dans le bâtiment. Les pompiers obturent une canalisation d'eaux pluviales pour les contenir mais en raison du risque de débordement et de transfert vers les entreprises voisines, le dispositif est supprimé. Les eaux d'extinction sont diluées directement dans les égouts. Des boudins absorbants sont installés sur le ruisseau. Les analyses effectuées par le gestionnaire de la station d'épuration ne montrent pas d'impact significatif sur les boues d'épuration. Une entreprise spécialisée pompe les eaux souillées présentes dans le bâtiment 48 h après le début de l'incendie. Quatre citernes de 70 m³ sont livrées pour les récupérer. Un risque d'effondrement est présent sur la structure et peut entraîner la détérioration du stockage de plusieurs fûts contenant des produits chimiques. Une entreprise voisine est évacuée. Des rondes de surveillance sont mises en place. Le lendemain, vers 23 h, le feu reprend. Un fourgon de pompiers reste sur place pendant la nuit. Les opérations de pompage des 200 m³ d'eaux polluées se terminent 7 jours après le début de l'événement. Une expertise montre l'absence de risque d'effondrement du bâtiment. Des prélèvements sont effectués dans les eaux souterraines.

Un pompier, légèrement blessé à l'oeil, est évacué à l'hôpital. Un balisage de sécurité est effectué sur 2 façades du bâtiment et l'atelier d'une société voisine. Dix personnes de la société incendiée et une quinzaine de la société voisine sont placées en chômage technique. Le bâtiment incendié est détruit quasiment en totalité. Les dégâts sont estimés à plus de 2 MEUR.

L'incendie s'est déclaré lorsque le site était fermé pour congés.

à plus de 2 MEUR.

Accident

Incendie sur un site de traitement de surface

N° 59272 - 28/06/2022 - FRANCE - 03 - SAINT-VICTOR .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59272/>



Vers 4h25, un feu se déclare dans un bâtiment de 3 500 m² dans une entreprise de traitement de surface de métaux, au niveau des cuves de préparation d'une ligne de bains. Un important panache de fumée est visible au niveau de la ville. Le feu se généralise à l'ensemble du bâtiment. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 8 h. Le gestionnaire de la

station d'épuration est consulté pour prendre des mesures préventives. Deux employés, ayant inhalé de la fumée, sont transportés à l'hôpital. Les eaux d'extinction sont confinées. Le bâtiment est totalement détruit et 23 employés sont en chômage technique.

Accident

Feu dans une entreprise de traitement des métaux

N° 58937 - 25/04/2022 - FRANCE - 52 - SARREY .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58937/>

Vers 9h20, un feu se déclare dans un aspirateur de copeaux de titane au sein d'une entreprise de traitement des métaux. Les pompiers éteignent partiellement le feu à l'aide d'extincteurs à poudre de l'entreprise. L'incendie se propage à la toiture bitumée. Vers 11 h, le foyer principal est éteint et les foyers résiduels sont traités par dégarnissage. A 11h30, l'opération est terminée.

Accident

Feu de bacs de propylène sur un site de traitement des métaux

N° 56227 - 18/10/2020 - FRANCE - 95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56227/>

Vers 23 h, un feu se déclare dans des bacs de polypropène contenant des acides et des bases dans un bâtiment de 2 700 m² sur un site de traitement des métaux. Le feu concerne 100 m² sur 2 foyers et enfume 1 200 m². Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 3 lances dont une à mousse à 23h25. Les secours ventilent les locaux. Les eaux d'extinction sont confinées dans les bassins de rétention.

Le chômage technique impacte 15 employés et intérimaires. La société récupère les produits en rétention.

Accident

Incendie dans une société de traitement et revêtement des métaux

N° 53498 - 16/04/2019 - FRANCE - 36 - BUZANCAIS .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53498/>



Vers 13h25, un feu se déclare dans un local de stockage de 300 m² contenant des matériaux divers ferreux dans une entreprise de traitement de surface. Les 35 personnes présentes évacuent le bâtiment. Le local s'embrase sur 100 m². Les pompiers arrosent la zone par l'extérieur. Ils refroidissent 2 bouteilles d'acétylènes de 50 l présentes dans le bâtiment. Les effluents pollués sont confinés dans les rétentions du site. Lors de l'intervention, 5 personnes sont légèrement blessées.

Accident

Incendie dans une usine de traitement de surface

N° 51805 - 29/06/2018 - FRANCE - 78 - PLAISIR .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51805/>



Vers 6h30, un feu se déclare dans les gaines de ventilation de l'atelier de dégraissage/décapage de 7 000 m² d'une entreprise de traitement de surface. Les employés alertent les pompiers et tentent d'intervenir, sans succès en raison de l'importance de l'incendie. Les locaux sont évacués. Un périmètre de sécurité de 1 km est mis en place. Les élèves d'une école sont confinés 1 h. Les pompiers éteignent l'incendie après 3 h d'intervention. L'exploitant commande des camions-pompes pour évacuer les bains de traitement et les eaux d'extinction. Les installations de la chaîne de traitement de surface par anodisation sulfurique (OAS) sont complètement détruites. Une partie du bâtiment à proximité de la chaîne est endommagée. Les dégâts sont estimés à plusieurs millions d'euros. Les 750 t d'effluents et produits chimiques sont évacués en filières de traitement appropriées.

Accident

Incendie dans une entreprise de traitement de surface

N° 48972 - 18/12/2016 - FRANCE - 59 - LILLE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48972/>



Un feu se déclare vers 3 h dans un bâtiment de 300 m² abritant une ligne de traitement de surface. Les flammes se propagent à la toiture. Un voisin donne l'alerte. Les pompiers rencontrent des difficultés pour accéder à l'arrière des locaux. Ils éteignent l'incendie vers 7 h. Les eaux d'extinction sont en partie confinées sur site. Une partie se déverse dans le réseau d'eaux usées. Ces effluents ne génèrent pas de dysfonctionnement de la station de traitement en aval. Un pompier se blesse à la cheville au cours de l'intervention.

Accident

Feu dans une entreprise de traitement de surface.

N° 44326 - 10/09/2013 - FRANCE - 42 - SAINT-ETIENNE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44326/>

Un feu se déclare vers 1 h dans une entreprise de traitement de surface de 1 000 m² en situation administrative irrégulière et comportant 2 lignes de bains. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 4 h avec 8 lances à eau et à mousse et évitent sa propagation à un établissement voisin. Une surveillance est maintenue sur les lieux jusqu'à 7 h puis une ronde est effectuée vers 14 h. Le bâtiment à l'exception des bureaux est détruit ; 2 salariés sont en chômage technique. Les eaux d'extinction sont collectées dans des rétentions sur le site. En raison des risques d'effondrement du bâtiment, un périmètre de sécurité est mis en place et le maire prend un arrêté de péril.

L'inspection des installations classées propose au préfet un arrêté de mesures d'urgence suspendant les activités du site et prescrivant : la mise en sécurité et la surveillance des installations, l'élimination des eaux d'extinction et des bains de traitement ainsi que des liquides chimiques, la transmission d'un rapport d'accident et d'une étude sur l'impact environnemental et sanitaire du sinistre. Un incendie s'était déjà produit en janvier 2011 dans cet établissement (ARIA 39782).

Accident

Combustion dans un silo d'une entreprise de traitement de surface métallique

N° 57330 - 12/05/2021 - FRANCE - 05 - LA ROCHE-DES-ARNAUDS .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57330/>



Vers 16h50, un feu se déclare dans le silo d'une machine à grenailles dans une entreprise de traitement de surface métallique de 2 100 m². Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place et 6 employés sont évacués. Une personne est légèrement incommodée. L'incendie impacte 500 kg de grenailles et de peintures. Les pompiers interviennent à l'aide de lances. Le silo est dépoté.

Accident

Incendie de carbonate de zinc dans une entreprise de traitement de surface

N° 56491 - 14/12/2020 - FRANCE - 90 - BEAUCOURT .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56491/>

A 23 h, un feu de carbonate de zinc conditionné en 10 caisses de 1 m³ chacune se produit dans un bâtiment de 3 000 m² d'une entreprise spécialisée dans le traitement de surface. Quatre employés sont évacués. Le gaz et l'électricité sont coupés. Les pompiers utilisent des extincteurs à mousse. Vers 2 h, l'incendie est éteint et 10 t de carbonate de zinc ont brûlé. Une surveillance de la zone impactée est mise en place pour la nuit. Vers 17h30, un léger dégagement de fumées se produit au niveau d'une caisse. La caisse est isolée et immergée dans un bac rempli d'eau.

Accident

Incendie dans une usine de traitement de surface

N° 56009 - 03/09/2020 - FRANCE - 33 - MERIGNAC .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56009/>

Vers 5h45, un feu se déclare dans une usine de traitement de surfaces métalliques. Un important panache de fumées se dégage. De nombreux produits chimiques sont présents. Les 80 pompiers mobilisés maîtrisent l'incendie vers 10h50. La moitié du bâtiment de 6 000 m² est détruite. Les analyses réalisées au sol et dans les airs sur 2 km dans la direction du vent permettent d'assurer que les seuils de toxicité des substances dangereuses émises ne sont pas atteints. La préfète demande un approfondissement des investigations sur la pollution des eaux et des sols.

L'entreprise avait déjà subi un incident en janvier 2020, avec une fuite de cyanure (ARIA 54956), qui avait conduit à une suspension administrative de son fonctionnement durant une semaine puis à une mise en demeure d'améliorer la gestion des produits chimiques. Sans réponse de la part de l'exploitant, l'entreprise avait été mise sous astreinte financière.

Accident

Feu de stockage de peinture

N° 49188 - 24/01/2017 - FRANCE - 80 - NIBAS .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49188/>



Vers 22h40, un feu se déclare dans un local de 300 m² contenant 300 kg de peinture. Deux personnes sont en chômage technique. Un pompier est légèrement blessé durant l'intervention.

Accident

Bac d'eaux usées en feu dans une usine de traitement de surface

N° 48970 - 17/12/2016 - FRANCE - 80 - NIBAS .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48970/>

Vers 8 h, un feu se déclare dans un bac contenant des bains d'eaux usées d'une usine de traitement de surface. Le bac de 2 000 l contient notamment de l'acide et d'autres produits non identifiés. Il est stocké à l'extérieur des bâtiments. Un périmètre de sécurité est mis en place et 20 habitants de maisons voisines sont confinés. Les pompiers éteignent l'incendie avec une lance incendie.

Accident

Incendie dans une usine de traitement et revêtement des métaux

N° 61240 - 14/09/2023 - FRANCE - 68 - WITTELSHEIM .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/61240/>

À 22h40, un feu se déclare dans un bâtiment contenant des solvants, des diluants et de la poudre grenaille au rez-de-chaussée d'une usine de traitement des métaux. La fumée visible sur plusieurs kilomètres alerte une entreprise de la zone industrielle qui appelle les pompiers. Le panache se dirige vers la route nationale. L'entrepôt de 3000 m² est totalement détruit et l'incendie menace les locaux administratifs. Vers 3 h, le feu est maîtrisé au moyen de lances sur échelles pivotantes et bras élévateurs. Des foyers résiduels perdurent, notamment un de 6 m³ lié à la présence de poudre de peinture difficile à éteindre à cause d'une croûte formée en surface. Les secours étalent et noient les déchets de l'incendie. Des drones avec caméras thermiques effectuent des reconnaissances aériennes. Un chariot élévateur carbonisé et son bloc batterie au lithium sont découverts, ce dernier est immergé dans une cuve d'eau. Les eaux d'extinctions sont contenues.

Accident

Feu dans une usine de traitement des métaux

N° 47087 - 26/08/2015 - FRANCE - 44 - VIGNEUX-DE-BRETAGNE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47087/>



Un feu se déclare vers 23h30 dans une usine de traitement des métaux de 1 000 m². Les pompiers éteignent l'incendie vers 2h30. Deux d'entre eux, victimes de malaises, sont soignés sur place. L'exploitant rencontre des difficultés pour commander l'ouverture de la vanne du bassin de confinement des eaux d'extinction. Une grande partie de ces eaux est cependant confinée dans les rétentions des cuves et de l'aire de chargement puis dans le bassin de confinement.

La zone de production est détruite. Les 200 m² de la partie administrative sont épargnés

ainsi que les cuves d'acide. Les 8 employés sont en chômage technique.

Accident

Incendie dans une entreprise spécialisée dans l'aéronautique

N° 58576 - 25/01/2022 - FRANCE - 64 - MAULEON-LICHARRE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58576/>



Peu avant 20 h, un feu se déclare sur une chaîne de production d'eau déminéralisée dans une entreprise spécialisée dans le traitement de surface et peintures pour l'aéronautique. Les détecteurs de fumée se mettent en alarme. Certains salariés, formés aux premières actions contre l'incendie, tentent de l'éteindre, en vain. Ils appellent les pompiers.

La fumée pollue 2 lignes de traitements de surfaces voisines au local technique. Les 50 m³ de liquides contenus dans les baignoires sont stockés dans des GRV de 1 m³ avant évacuation. Les ventilations sont détruites et contaminent les baignoires. Les flammes impactent 3 % de la surface de l'usine, n'endommageant pas les pièces d'aéronautique, ni les rétentions et les cuves de traitement de surface. Les stocks de produits ne sont pas affectés. A 2 h, les pompiers quittent le site. Six employés sont en chômage technique.

A la suite du témoignage des salariés et de l'enquête de l'assurance, l'incident viendrait de l'évapoconcentrateur. L'exploitant prévoit le rachat d'un évapoconcentrateur d'une autre marque et de le positionner dans un local dédié, éloigné des lignes de traitement. Les 2 lignes de traitements touchées par l'incendie sont réimplantées dans un autre atelier.

Accident

Incendie dans une entreprise de traitement de surface

N° 51775 - 24/06/2018 - FRANCE - 73 - CHAMBERY .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51775/>

Vers 11h30, un feu se déclare dans une armoire électrique d'une entreprise de traitement de surface par voies électrolytiques et chimiques. L'électricité du site est coupée. L'incendie est éteint à l'aide d'extincteur à poudre. Un technicien de l'entreprise isole l'armoire électrique. L'établissement est réalimenté électriquement.

Accident

Feu d'un extracteur à poussières

N° 50692 - 17/11/2017 - FRANCE - 59 - GRANDE-SYNTHÉ .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50692/>



Vers 13h30, un feu se déclare sur un extracteur de poussière mobile d'une chaîne de production de fils électriques. Les 15 employés présents sont évacués. Le personnel de l'établissement éteint l'incendie au moyen d'un extincteur. Les fumées incommodent 6 employés.

Accident

Incendie d'un four de traitement thermique

N° 49111 - 13/01/2017 - FRANCE - 74 - THYEZ .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49111/>

Vers 1h30, un feu se déclare au niveau d'un four de traitement thermique dans une entreprise de traitements et revêtements des métaux. L'accès est impossible pour les pompiers. L'incendie est éteint automatiquement par un système de sécurité à l'azote et par le déclenchement du sprinklage. Le local est inondé. L'entreprise reste fermée 3 ou 4 jours, 30 personnes sont en chômage technique.

Accident

Feu dans une usine de peinture

N° 46950 - 25/07/2015 - FRANCE - 80 - FEUQUIERES-EN-VIMEU .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46950/>

Vers minuit, un feu se déclare dans une usine de peinture. Le bâtiment de 2 000 m², entièrement embrasé à l'arrivée des 51 pompiers, est détruit. L'incendie brûle 5 t de peinture et 2 m³ de solvant. Selon certaines estimations, la température à l'intérieur du bâtiment a dépassé 1 200 °C lors du sinistre. Très abrasifs, les dissolvants et autres peintures ont compliqué l'intervention des secours. Toutefois, les vapeurs ont pu être confinées dans le bâtiment sans affecter le voisinage. Le personnel, 17 personnes, est en chômage technique.

Accident

Déversement d'eau oxygénée et de métaux lourds dans entreprise de traitement de surface.

N° 44377 - 25/09/2013 - FRANCE - 77 - FERRIERES-EN-BRIE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44377/>

Un déversement de peroxyde d'hydrogène et de métaux lourds se produit vers 11h30 dans le réseau d'eaux résiduaires d'une entreprise de traitement de surface. L'inspection des installations classées est informée. Aucun impact environnemental ou sanitaire n'est signalé.

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
/ DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

Résultats de la recherche "C30.30 TS" sur la base de données ARIA - État au 07/11/2024

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "C30.30 TS":

Accident

Feu de cabine de peinture dans une usine aéronautique

N° 43952 - 19/06/2013 - FRANCE - 91 - EVRY .

C30.30 - Construction aéronautique et spatiale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43952/>



Dans une usine aéronautique, un feu très fumigène se déclare à 10h23 dans une cabine de peinture en cours de démantèlement par un sous-traitant. Le POI est déclenché et 1 500 employés sont évacués. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à mousse ; l'incendie est déclaré éteint à 12h30. La peinture utilisée dans la cabine ayant notamment comme composant du chrome VI, un protocole de décontamination des intervenants est mis en place. Aucune trace de Cr6+ ne sera finalement détecté dans les eaux d'extinction collectées en totalité sur le site, ni sur les vêtements des secours internes et externes des pompiers, ni sur des prélèvements surfaciques (51 points) dans les locaux. L'activité de l'usine redémarre le lendemain à 6h30 ; 20 h de production sont perdues. Quatorze personnes ayant inhalé des fumées ont été conduites à l'hôpital par précaution ; elles en sont ressorties dans l'après-midi. Un salarié victime d'un choc émotionnel sera en arrêt de travail durant 6 jours. La dégradation de plusieurs pièces aéronautiques quasi terminées et un dommage localisé de la toiture du bâtiment sont signalés. Durant leur intervention, les pompiers ont relevés la présence d'acide cyanhydrique et de sulfure d'hydrogène dans la partie enfumée du bâtiment (50 % de la surface). L'intervention des secours publics s'achève vers 16h30. L'inspection des installations classées s'est rendue sur les lieux.

La 1ère phase du démantèlement de la cabine consistait à retirer les résidus de peinture sur les parois par grattage mécanique (robot électrique) et manuel (spatules). Les plaintes dues au bruit de ce travail ont conduit à l'arrêt du grattage mécanique. L'un des 3 intervenants a alors commencé le démontage d'une cloison interne boulonnée, les 2 autres continuant le grattage avec des spatules. La découpe avec une disqueuse électrique d'un écrou grippé a provoqué le départ de feu lorsque celui-ci est tombé dans le bac récupérateur de la cabine qui contenait des résidus de peinture. Un plan de prévention avait été établi mais le permis de feu n'avait pas été signé par les pompiers du site au moment de la découpe, contrairement à ce que prévoit la procédure, le sous-traitant ne les ayant pas informé du début de cette phase de travaux.

A la suite du sinistre, l'exploitant modifie le processus de validation des permis de feu, renforce l'accueil des sous-traitants et les modalités de transmission des consignes aux intervenants et diffuse du retour d'expérience en interne et avec les secours extérieurs.

Accident

Suspicion de réaction exothermique sur un site de construction aéronautique

N° 59634 - 09/09/2022 - FRANCE - 93 - DUGNY .

C30.30 - Construction aéronautique et spatiale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59634/>

Vers midi, les pompiers sont alertés d'une suspicion de réaction exothermique de 600 bidons de 5 kg de résine dans une usine spécialisée dans l'aéronautique naval. Un périmètre de sécurité est mis en place et une lance est mise en oeuvre par les secours pour refroidissement des bidons. Les relevés explosimétriques et toxicologiques sont inférieurs au seuil de détection des appareils. Les pompiers terminent leur intervention vers 15 h. Les bidons sont stockés dans des caisses remplies d'eau sous un auvent sprinklé. Un gardien

effectue une reconnaissance visuelle et avec une caméra thermique toutes les 30 min jusqu'à leur évacuation dans une filière de déchets dangereux.

L'incident concerne des bidons de résines non utilisées et périmées qui étaient stockés en chambre froide. Ces bidons sont sortis en vue de leur évacuation en tant que déchets. Les opérateurs ont perçu un bruit laissant penser à une réaction. Ils ont tenté de refroidir eux-mêmes les bidons avec le RIA situé à proximité mais celui-ci n'a pas fonctionné, peut-être en raison d'une coupure d'eau liée à des travaux sur la partie d'alimentation des RIA.

Accident

Feu dans le caisson du brûleur d'une cabine de peinture

N° 49116 - 14/01/2017 - FRANCE - 65 - LOUEY .

C30.30 - Construction aéronautique et spatiale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49116/>

Vers 23h30, un feu se déclare dans une cabine de peinture dans une entreprise de construction aéronautique et spatiale. L'alerte est donnée par le personnel du site suite à l'apparition de fumées. Les gardiens effectuent une reconnaissance et avertissent les pompiers. Les énergies sont coupées. Le système de désenfumage est actionné. L'atelier est évacué avant l'arrivée des pompiers.

L'incendie provient de la combustion des isolants du caisson brûleur de la cabine de peinture. Le pressostat n'a pas fonctionné. Il n'a pas détecté l'arrêt de la ventilation du brûleur et n'a donc pas déclenché l'arrêt de ce brûleur. Le fonctionnement du brûleur sans ventilation a généré une zone chaude en toiture du caisson du brûleur. Les panneaux d'isolation se sont consumés à l'intérieur de ce caisson.

Suite à cet événement, l'exploitant remplace son pressostat. Une étude est prévue pour vérifier les niveaux de sécurités des brûleurs de l'ensemble du site. Un contrôleur de rotation sur l'arbre de turbines de ventilation, asservi au fonctionnement du brûleur est rajouté. L'ensemble des panneaux isolants (mousse polyuréthane) est remplacé par des panneaux anti-feu dans le caisson de soufflage cabine.

Accident

Fuite d'azote dans une entreprise de construction aéronautique et spatiale

N° 56446 - 05/12/2020 - FRANCE - 09 - MIREPOIX .

C30.30 - Construction aéronautique et spatiale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56446/>

Vers 18 h, une fuite d'azote liquide réfrigéré provenant d'une cuve de 12 m³ se produit sur un groupe de sécurité dans une entreprise spécialisée dans la construction aéronautique et spatiale. Un périmètre de sécurité est mis en place. La rue est bloquée par la police. Un technicien d'une entreprise spécialisée et un technicien interne activent la soupape de sécurité.

Accident

Dégagement de vapeur dans une entreprise de construction aéronautique

N° 50975 - 23/01/2018 - FRANCE - 67 - MOLSHEIM .

C30.30 - Construction aéronautique et spatiale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50975/>



Lors du remplacement d'un bain de décapage chimique, un dégagement de vapeur se produit dans une entreprise de construction aéronautique. Le produit introduit dans le bain est un mélange d'eau et de dégraissant contenant du nitrite de sodium (< 1 %). Le dégagement incommode 7 employés dont 2 sont transportés à l'hôpital.

Le dégagement se produit suite au contact du produit introduit avec la résistance du bain encore chaude.

Accident

Feu de forêt autour d'une usine aéronautique

N° 59736 - 12/09/2022 - FRANCE - 33 - SALAUNES .

C30.30 - Construction aéronautique et spatiale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59736/>

Des feux de forêt estivaux menacent le fonctionnement d'un site stockant des produits chimiques inflammables et combustibles, utilisés pour l'aéronautique. Une bande de 30 m est débroussaillée autour du site. Le personnel est mis en pré-alerte pour une évacuation si nécessaire. Les solvants présents sur le site sont évacués. Le feu n'atteint pas le site.
